



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Lundi 25 octobre 2021 - **EN LIGNE**

ATELIER - 17H30-20H - 50 PARTICIPANTS

Quelles exigences insérer au cahier des charges d'un éventuel appel d'offres ?

Commission particulière du débat public (CPDP)

M. Étienne BALLAN
Président

M^{me} Martine BARTOLOMEI
Membre

M. Arthur LAUNEAU
Membre

M^{me} Dominique de LAUZIÈRES
Membre

Intervenants

M^{me} Séverine MICHALAK
Docteur en droit – Transition
énergétique et énergies
marines renouvelables

M. Frédéric AUTRIC
Directeur de projet éolien
flottant à la DREAL Occitanie

M. Matthieu LAURENT
Chef de projet AO6 – Direction
générale de l'énergie et du
climat (DGEC) – ministère de la
Transition écologique

... M. Arthur LAUNEAU, Membre de la CPDP

Bonsoir à toutes et tous, à vous qui nous rejoignez pour ce dernier atelier participatif numérique du débat EOS. Je m'appelle Arthur, je suis membre de l'équipe du débat. Nous allons animer cet atelier à quatre voix ce soir, avec Étienne BALAN, Président de l'équipe, Dominique de LAUZIÈRES, Martine BARTOLOMEI et moi-même. Et nous serons également accompagnés d'Antoine LANDEAU et Élise TROUVÉ-BUISSON du Secrétariat général qui nous accompagnent sur ce débat.

Vos micros et caméras sont coupés pour l'instant, c'est normal puisque vous n'en avez pas besoin dans l'immédiat, mais d'ici à ce que nous commencions l'atelier, nous vous invitons à tester leur fonctionnement, à allumer votre micro et votre caméra pour que nous puissions vérifier que tout fonctionne bien, que nous vous entendrons et pourrons vous voir lorsque vous vous exprimerez au cours de l'atelier. N'hésitez pas à tester votre matériel. Vous pouvez également nous mettre un mot dans le tchat pour nous signaler la moindre difficulté technique ou tout simplement tester, voire si nous voyons bien vos messages. Nous réagissons tout de suite et nous vous disons.

Pour demander la parole, tout au long de l'atelier, c'est simple. Il vous suffit de cliquer sur le bouton « réaction » qui se trouve en bas de la fenêtre Zoom, la fenêtre principale Zoom sur votre écran. Et en cliquant sur le bouton « réaction », vous avez un deuxième bouton « lever la main » qui apparaît. Vous pouvez cliquer dessus et nous voyons, à ce moment-là, que vous demandez la parole. Et donc, nous pouvons vous la donner.

Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous renommer, en indiquant votre prénom, votre nom et, si c'est nécessaire, la structure ou l'organisme que vous représentez ce soir, ou si vous venez en tant que citoyenne ou citoyen. Pour renommer, je vous indique comment cela fonctionne : il vous faut tout d'abord afficher la liste des participantes et participants en cliquant sur le bouton « participants » qui est situé en bas de la fenêtre Zoom, pas très loin du bouton « réaction ». À ce moment-là, la liste des participants apparaît sur le côté droit. Votre nom apparaît normalement en haut de cette liste. Il vous suffit alors de passer le pointeur sur votre nom. Un bouton « plus » coloré en bleu apparaît, vous pouvez alors cliquer dessus, puis sur « renommer ». Et là, vous pouvez changer votre identification sur Zoom, ceci afin que l'on puisse mieux vous identifier, mieux vous connaître. C'est plus agréable quand on connaît les noms des unes, des uns et des autres pour pouvoir échanger ensemble.

Si vous avez la moindre difficulté technique, que ce soit à utiliser votre micro, votre caméra, à vous renommer ou à tout autre problème sur Zoom, vous pouvez solliciter notre assistance technique. Les informations s'affichent à l'instant sur votre écran. Vous pouvez utiliser l'adresse mail suivante : assistance-zoom@eclectic-experience.net. Vous pouvez également composer le numéro de téléphone suivant : 09 62 62 70 96.

Nous vous invitons dans les quelques minutes qui nous séparent maintenant du début de cet atelier à compléter un très rapide questionnaire, pour nous indiquer comment vous avez connu ce débat public qui s'achève dans quelques jours, mais qui continue toujours. Et peut-être nous donner votre avis, ce que vous en pensez, si cela vous intéresse, si vous avez toutes remarques à nous faire. Pour accéder à ce questionnaire, c'est très simple. Vous pouvez cliquer sur le lien qui vient d'être indiqué à l'instant dans le tchat, merci Marc. Vous pouvez également flasher le QR code qui s'affiche à l'instant sur votre écran. Soit le lien dans le tchat, soit le QR code. Et donc, n'hésitez pas à tester votre micro, tester votre caméra pour que nous voyions si nous vous entendons bien, si nous vous voyons bien, si tout

fonctionne bien ou si nous avons besoin de solliciter l'assistante technique pour vous accompagner dans la prise en main de Zoom avant le début de cet atelier, dans quelques très courtes minutes maintenant.

Je pense que nous allons pouvoir commencer cet atelier. Martine, est-ce que tu es prête ?

... **M^{me} Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

Oui, tout à fait.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Alors, nous pouvons y aller. C'est à toi.

... **M^{me} Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

Très bien. Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue dans cet ultime atelier, qui devrait être le point d'orgue de notre débat, puisqu'il vous sera demandé pendant ces deux heures de formuler les recommandations que vous aimeriez voir figurer dans le cahier des charges du projet si celui-ci, bien sûr, était décidé. Avant de démarrer, je vous propose de participer à un petit sondage, comme d'habitude, pour faire connaissance. Vous participez ce soir en tant que citoyens, pêcheurs professionnels ou amateurs, professionnels du tourisme, plaisanciers, membres d'une association, acteurs de l'énergie, élus, représentants du secteur public. Et vous pouvez bien sûr cocher plusieurs cases, vous pouvez participer à cet atelier à plusieurs titres. Je crois que nous sommes ce soir plus de soixante, je ne sais pas si c'est confirmé.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Trente-cinq actuellement.

... **M^{me} Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

Trente-cinq. Il y avait plus de soixante inscrits, ils viendront peut-être en cours de route. Nous allons avoir les résultats qui vont s'afficher. Donc, nous avons des citoyens en majorité, plutôt membres d'une association, acteurs de l'énergie puis presque aussi nombreux que des citoyens, des représentants du secteur public de la pêche professionnelle, et un ou une élue, pour 5 % d'entre vous. C'est assez équilibré. Tous les profils sont représentés.

Nous pouvons passer à la question suivante : de quel département venez-vous ? Là, il y a choix unique : Aude, Pyrénées-Orientales, Hérault, Gard, Bouches-du-Rhône, Var ou autres. Le débat n'étant pas limité au littoral, il y a pas mal de personnes qui viennent d'autres départements – nous l'avons vu dans les autres ateliers. Donc, les Bouches-du-Rhône sont majoritairement représentées, équivalentes avec « autres ». Puis, Pyrénées Orientales, Hérault, suivi de Gard et Aude. C'est un peu comme dans les autres ateliers, nous avons toujours une bonne représentation des Bouches-du-Rhône. Merci à tous.

Nous allons continuer par le rituel habituel, pour nous mettre en jambe, à écouter quelques arguments recueillis pendant les rencontres estivales. On va les lire à voix haute.

... **M^{me} Élise TROUVÉ-BUISSON**, Membre du secrétariat général de la CPDP

- « Ce n'est pas la peine de parler, les politiques ne nous écoutent jamais. »
- « On est à 300 % contre, mais on pense que le projet va se faire quand même. On va faire grève, on va lutter contre, mais si ça se fait quand même, on veut être compensé. »
- « Tout ça est décidé pour faire plaisir à l'Europe. Il faudrait que la responsabilité du parc soit publique pour ne pas laisser cette technologie incertaine aux mains de groupes privés. »
- « Vous verrez, ce projet va exister. Le débat public, c'est bidon, ça a été pareil avec la 5G. On sait bien que c'est déjà décidé ; il y a trop d'enjeux financiers. »
- « On aimerait bien que ça aille plus vite. »
- « On prend de moins en moins en compte notre avis. »
- « Il est difficile d'avoir un avis avant des retours d'expériences, à la fois sur la productivité, et sur l'impact sur la biodiversité (oiseaux et poissons). N'investissons pas des millions avant d'avoir les retours. Il ne faut pas se précipiter. »
- « Quelle est la multinationale qui va récupérer ce projet ? Il ne faut pas faire de l'énergie renouvelable comme on faisait de l'énergie fossile. »
- « Je n'ai rien contre les installations éoliennes en mer si elles permettent de remplacer des sources d'énergie plus polluantes, et si la production est mise à la disposition des citoyens et citoyennes sans spéculation financière. »
- « Pourquoi ne pas faire une ligne d'éoliennes alignées plutôt que des paquets ? »
- « Il y a toujours des sacrifices à faire et des compromis à faire. »
- « C'est bien si c'est nous qui fabriquons, avec des entreprises locales et matériaux locaux. »
- « C'est sans intérêt puisque de toute façon ils vont faire travailler de grosses entreprises étrangères et que les matériaux viennent d'ailleurs. »
- « Vous avez évoqué la filière française. Sauf en cas d'erreur de ma part, elle est inexistante. Cela veut dire que les investissements seront consentis par les bénéficiaires de l'appel d'offres... Je ne parle pas des entreprises que vous avez citées, qui seront des sous-traitants. Je ne doute pas qu'il y aura des sous-traitants. Mais le gros de l'investissement n'ira pas à l'industrie française. »

... **M^{me} Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup Élise. Je vais encore solliciter le secrétariat général pour lire les enseignements de onze ans de débat public et de concertation sur l'éolien en mer, en France.

... **M^{me} Élise TROUVÉ-BUISSON**, Membre du secrétariat général de la CPDP

Répondre aux contributions du public sur le cahier des charges en précisant leur recevabilité technique, économique, écologique, géographique ou administrative.

Ne pas limiter les critères du cahier des charges, et plus concrètement les critères de sélection des candidats aux seuls aspects économiques.

Rendre publics le cahier des charges et le processus de sélection des candidats retenus suite à l'appel d'offres, voire associer le public à son élaboration.

Demander aux responsables de projet la manière dont ils intègrent les enseignements et recommandations du débat public.

... **M^{me} Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

Merci Élise. Nous allons démarrer. Concrètement, comment cet atelier va-t-il se dérouler ? Il y aura donc une première session qui plantera le décor, le cadre juridique de l'appel d'offres à partir d'une présentation à trois voix, puis succédera un temps de travail collectif autour de la question : quelles recommandations souhaiteriez-vous que notre commission adresse prioritairement à l'État ? C'est donc deux temps. Et je laisse la parole à Arthur qui va animer la première session.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci Martine. Nous allons tout de suite rentrer dans le vif du sujet sur cet atelier. Et avant vraiment de commencer à débattre entre nous sur ce cahier des charges, nous allons prendre un temps pour nous poser et définir un certain nombre de notions. C'est vrai que ces notions de marché public, d'appel d'offres, de cahier des charges, de dialogue concurrentiel, on ne les connaît pas forcément. Et nous allons essayer de les définir ensemble ce soir, avant la discussion. Nous vous proposons donc un premier temps de cet atelier : « Appel d'offres de l'éolien, mode d'emploi ».

Nous avons invité pour commencer ce premier temps de l'atelier Séverine MICHALAK, qui est Docteur en droit, à nous présenter un peu les grandes caractéristiques de cet appel d'offres sur l'éolien en mer : comment est-ce que cela marche ? Qu'est-ce que c'est ? En quoi est-ce que cela consiste ? Pourquoi faisons-nous un appel d'offres ? M^{me} MICHALAK, bonsoir à vous, allez-y, vous pouvez commencer.

... **M^{me} Séverine MICHALAK**, Docteur en droit – Transition énergétique et énergies marines renouvelables

Bonsoir à tous. Ravie d'être avec vous à nouveau. On m'a demandé de vous expliquer en gros les fondements, de revenir un peu sur les fondamentaux et les fondements de cette mise en concurrence des parcs éoliens en mer. Effectivement, on peut se poser la question dans un premier temps de savoir pourquoi l'on met en concurrence les parcs éoliens en mer. Il faut savoir qu'à la base, il s'agit d'un dispositif de régulation qui permet à l'État de contrôler ses capacités de production des électricités de sources renouvelables aux objectifs fixés dans le cadre de sa Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). À la base, c'est de susciter des offres, d'appeler des offres, lorsque la demande spontanée n'est pas suffisante. Il faut savoir que le principe est d'accorder des autorisations d'exploiter.

Il faut savoir que la mise en concurrence dans le domaine des énergies renouvelables ne va pas de soi, puisque pendant pas mal d'années, que ce soit en Allemagne ou aux Pays-Bas, bien avant la mise en place d'appel d'offres, les parcs éoliens en mer étaient autorisés sur la base d'une demande

d'autorisation et selon un fonctionnement que l'on appelle la règle du premier arrivé, premier servi « first come, first served ». C'était la base. Mais très vite, en France, ce système a été abandonné pour en venir à la procédure de mise en concurrence. Aujourd'hui, d'ailleurs, l'État n'instruit plus que les demandes d'autorisation qui sont exprimées par les candidats aux appels d'offres et non les demandes spontanées.

Deux moyens de mettre en concurrence. On a le système d'appel d'offres classique, qui est le système qui a été en fonction pour accorder les autorisations pour attribuer les premiers sites éoliens offshore en 2011 et 2013. Ensuite, on a le dialogue concurrentiel qui est en vigueur aujourd'hui depuis le projet de parc éolien au large de Dunkerque. Donc, deux systèmes.

L'expression « appel d'offres » provient du droit des marchés publics. Le droit comme la nature a horreur du vide, donc il a bien fallu se baser sur quelque chose. Donc, nous faisons référence au droit des marchés publics. D'ailleurs, les avis qui sont publiés au Journal officiel de l'Union européenne font référence à cette directive marchés publics. Les principes sont identiques, comme nous le verrons par la suite. Ce sont des principes qui sont empreints du droit des marchés publics et du droit européen. Le terme dialogue concurrentiel provient du dialogue compétitif, donc du Code de la commande publique, tout simplement. Mais le juge a eu l'occasion de rappeler que le système d'appel d'offres de l'éolien en mer n'entre pas dans le champ d'application du droit des marchés publics. Il a été clair là-dessus. Pour quelles raisons ? Tout simplement, parce qu'effectivement un marché public est un contrat conclu à titre onéreux entre un pouvoir (une personne publique, cela peut être une personne privée également) et un prestataire. Or, dans le cadre de l'éolien offshore, le maître d'ouvrage, qui est donc le lauréat, ne conclut pas de contrat avec l'État. C'est certain qu'il conclut ensuite un contrat de rémunération avec EDF, qui est une filiale de l'État, certes. Mais dans le cadre de l'appel d'offres, il n'y a pas de contrat signé entre le lauréat et l'État, comme dans le cadre des marchés publics.

Les principes, comme on l'a vu, sont les mêmes. Ce sont notamment le principe d'égalité de traitement des candidats, ce que l'on appelle le principe de non-discrimination, qui provient du droit de l'Union européenne. Principe de non-discrimination qui figure à l'article 2 du TUE (Traité de l'Union européenne), ou l'article 18 du TFUE (Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne). Très concrètement, il est interdit de se référer à la nationalité ou à l'implantation préalable du candidat. J'insiste sur le mot « préalable », parce qu'une implantation géographique n'est pas forcément interdite en soi. Ensuite, le Code de l'énergie précise que toute personne installée sur le territoire d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État s'il y a eu un accord international peut participer aux procédures de mise en concurrence. Ce principe d'égalité de traitement des candidats est mis en œuvre grâce au principe de transparence. Le principe de transparence se traduit principalement par une interdiction de se baser sur un critère de sélection qui ne serait pas prévu au cahier des charges pour sélectionner un candidat, tout simplement. Il se traduit également par la nécessité de publier toutes les questions/réponses des candidats potentiels sur le site de la Commission de régulation de l'énergie. Voilà en gros en quoi consistent ces principes.

Concernant la procédure de dialogue concurrentiel, je ne vais pas rentrer dans le détail très précis, puisque je pense que M. AUTRIC y revient par la suite. En gros, tout simplement, pour expliquer que vous avez, dans le cadre du dialogue concurrentiel qui est en vigueur actuellement, deux grandes phases : une phase avant l'instruction des offres, et ensuite, à compter de l'instruction des offres, on

rentre dans le champ classique, dans le droit applicable au système d'appel d'offres classique. Avant l'instruction des offres, on a deux grandes étapes. On a surtout une première étape qui consiste à inviter les candidats à participer au dialogue sur la base de ce que l'on appelle un document de consultation, qui est envoyé aux candidats, qui précise différentes choses, notamment les exigences relatives aux capacités techniques et financières, les critères de sélection qui sont effectivement indiqués par ordre décroissant d'importance, l'objet du dialogue, etc. Ce document est soumis ensuite à la Commission de régulation de l'énergie qui a un mois pour répondre. Ensuite, on sollicite les candidats, donc on fait un appel public à la concurrence, qui est publié au Journal officiel de l'Union européenne.

Et ensuite, vous avez une phase où la Commission de régulation de l'énergie va émettre un avis sur les candidatures. Ensuite, le ministre n'est pas tenu par l'avis de la Commission de régulation de l'énergie. Et ensuite, vous avez une invitation des candidats à participer à l'élaboration du cahier des charges. Donc, il y a vraiment une phase d'élaboration commune. On rentre, à la limite, presque dans le domaine contractuel. C'est vrai que l'on disait tout à l'heure qu'il n'y a pas de contrat conclu entre l'État et le lauréat, mais finalement, c'est comme si l'on était dans une phrase contractuelle, une coconstruction du cahier des charges entre les candidats et l'État, le ministre, la Commission de régulation de l'énergie également qui va donner son avis sur le cahier des charges. C'est vraiment la différence fondamentale avec le système d'appel d'offres classique qui ne contient pas de négociation. Deux mots sur la préférence locale, car je pense que nous reviendrons sur ce thème tout au long de la discussion. Ce que l'on appelle préférence locale, ou contenu local – c'est vrai qu'en France on évoque plutôt la préférence locale, contenu local est un terme que l'on rencontre davantage dans les contrats internationaux ou les contrats d'investissements étrangers –, en deux mots, n'est pas interdite en soi. Elle est toujours suspecte. Elle est suspecte à partir du moment où le principe de non-discrimination n'est pas respecté. Effectivement, s'il y a une exigence par exemple préalable d'implantation géographique ou d'implantation préalable d'une certaine main-d'œuvre. En revanche, la notion de contenu local, au contraire, est encouragée, en tout cas dans le cadre des appels d'offres éolien en mer, que ce soit dans les critères de sélection préalable ou des conditions d'exécution. Il faut savoir que, justement, il faut profiter du fait que l'on n'entre pas dans le champ d'application du Code de la commande publique. Après tout, il faut bien profiter des inconvénients et pas uniquement des avantages. On n'entre pas du tout dans le champ d'application de la commande publique, c'est-à-dire qu'en fait, la commande publique, l'objet principal est de répondre à un besoin de la personne publique.

Ici, l'objectif principal est de répondre à la Programmation pluriannuelle de l'énergie qui a pour but de mettre en œuvre la politique énergétique de l'État. Et cette politique énergétique est très large, puisqu'elle comprend également l'article 100-1 du Code de l'énergie, qui dit qu'elle favorise l'émergence d'une économie compétitive et riche en emploi, grâce à la mobilisation de toutes les filières industrielles, notamment celle de la croissance verte. On évoque également la notion de développement durable, etc. Il y a vraiment une évolution à opérer, qui a été faite d'ailleurs, puisque c'est vrai que nous avons jusqu'à présent uniquement pour référence le cahier des charges qui avait été élaboré pour le site au large de Dunkerque, où l'on avait déjà une clause qui faisait référence à l'emploi local, mais qui ne constituait pour le moment qu'une condition d'exécution. C'est vrai – M. AUTRIC en reparlera également par la suite – qu'il y a une évolution notable, notamment dans les documents de consultation relatifs au parc de Normandie et de Bretagne, où la notion de développement territorial et d'emploi local n'est plus seulement une condition d'exécution, mais un critère d'exécution. Ce qui

constitue tout de même une différence de taille et rentre tout à fait dans le mouvement de l'évolution de la commande publique.

Je terminerai par deux mots, si vous le permettez. En deux mots, j'aurais tendance à dire qu'il faut absolument que les clauses des futurs cahiers des charges soient réellement moins timides quant à la consistance du contenu local, que ce soit au niveau de l'emploi local ou des exigences environnementales. À partir du moment où le principe de non-discrimination est respecté, il faut vraiment « mettre le paquet » là-dessus, puisque l'on n'est pas dans le cadre de la commande publique. Donc, il n'y a pas de raison de se sentir limités par ces contraintes-là. D'ailleurs, je dirais que qui peut le plus, peut le moins, parce qu'il faut savoir que même la commande publique a été réformée d'ailleurs par la loi climat et résilience fin août (loi du 22 août 2021), où vous avez d'ailleurs l'objet même de la commande publique dans l'article L3 du CCP, qui a été modifié. Donc, maintenant, même la commande publique prend en compte les exigences environnementales et le développement territorial. Donc, il n'y a pas de raison que les appels d'offres éolien en mer ne fassent pas mieux que la commande publique, dans la mesure où l'on a réellement une volonté de favoriser une filière économique industrielle locale.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup, M^{me} MICHALAK.

... **M^{me} Séverine MICHALAK**, Docteur en droit – Transition énergétique et énergies marines renouvelables

J'espère que j'ai été claire.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci à vous pour ce premier ensemble de précisions sur ce qu'est cet appel d'offres éolien en mer. On retiendra, si j'ai bien compris, que cet appel d'offres éolien en mer suit deux grands principes qui sont l'égalité de traitement entre les candidats et la transparence des procédures, deux grands principes cardinaux. Est-ce bien cela, M^{me} MICHALAK ?

... **M^{me} Séverine MICHALAK**, Docteur en droit – Transition énergétique et énergies marines renouvelables

Oui, tout à fait.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Et on retiendra également qu'une phase se déroule avant l'instruction des offres et une autre après l'instruction des offres, et que dans ces deux phases il n'y a pas forcément le même nombre de personnes en présence puisqu'il y a, à un moment donné, une sorte de barrage en quelque sorte, avant de commencer le dialogue concurrentiel, l'État sélectionne déjà un certain nombre d'industriels sur

différents critères, notamment de solidité. Et il y a ensuite un travail de coconstruction du cahier des charges avec certains acteurs. Est-ce comme cela que nous pouvons le résumer, M^{me} MICHALAK ?

... **M^{me} Séverine MICHALAK**, Docteur en droit – Transition énergétique et énergies marines renouvelables

Tout à fait.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Très bien. Merci beaucoup à vous. Et juste une petite précision pour le public : nous avons demandé à M^{me} MICHALAK d'amener ces éléments sur le contenu local, parce que dans différents débats publics éolien qui se sont déroulés jusqu'ici revenait régulièrement cette question « Mais au fait, pourquoi ne pourrait-on pas mettre dans un cahier des charges des clauses d'emploi, des clauses de proximité sur les matériaux ? » Il y a beaucoup d'exemples sur ce sujet. Les débats, les discussions portaient sur ces éléments-là. C'est quelque chose qui sert à illustrer finalement cette évolution dont parlait M^{me} MICHALAK sur ce qui se passe actuellement du côté des appels d'offres éolien. Merci beaucoup à vous pour ces premiers éléments.

Je demande tout de suite à M. Frédéric AUTRIC, qui est responsable du projet au sein de l'État de nous présenter à présent – nous avons eu ces premiers éléments généraux de M^{me} MICHALAK – ce qui concerne strictement le projet de parc éolien flottant en Méditerranée. On va se projeter quelques instants. Et on va se projeter aujourd'hui dans cet atelier. On va imaginer que ce projet est poursuivi, ce qui ne veut pas dire qu'il le sera, mais ici on va imaginer qu'il est poursuivi. Quel serait le calendrier prévisionnel de mise en œuvre de ce projet ? M. AUTRIC, vous avez la parole pour cinq minutes. Merci à vous.

... **M. Frédéric AUTRIC**, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

Je vous remercie. Je vais vous présenter le calendrier prévisionnel du projet en Méditerranée, qui avait été déjà partagé avec ceux qui nous ont suivis lors de l'atelier sur le processus décisionnel. Là, vous retrouvez une frise chronologique qui s'étale entre 2021 et 2029. Et vous avez trois bandeaux qu'il faut regarder. Un bandeau central en bleu, qui est le planning directeur que nous portons pour le projet de parcs commerciaux en Méditerranée, donc pour les deux premiers parcs de 250 MW, en bleu. Puis, vous avez ensuite deux bandeaux : un bandeau supérieur en jaune où l'on voit le calendrier des fermes pilotes et notamment des trois fermes pilotes méditerranéennes, ainsi qu'un certain nombre d'éléments d'information qui pourront alimenter le projet et qui concernent notamment tous les retours d'expérience qui pourraient être acquis par rapport à des installations déjà en service, soit en Atlantique, soit en Mer du Nord. Et dans le bandeau du bas, également des études qui sont lancées par l'État ou qui vont l'être, par RTE ou ses partenaires, notamment toutes les études relatives à l'environnement, soit l'état initial de l'environnement, soit les études relatives aux oiseaux migrateurs notamment.

Pour revenir plus précisément sur le calendrier du processus de mise en concurrence, c'est un calendrier qui s'échelonne entre 16 et 18 mois, qui est le délai moyen d'une procédure de mise en concurrence. Et pour faire le lien avec les propos de M^{me} MICHALAK, je dirais qu'elle se déroule en trois phases principales : une première phase de candidature et de sélection des candidats, qui dure entre 3 et 5 mois. Cette phase de candidature permet effectivement à l'État, par rapport à des candidats qui vont se porter candidats, si je puis dire, de les sélectionner sur la base de leurs capacités techniques et financières. Ensuite, une fois que l'on aura sélectionné ces candidats, il y aura une deuxième phase qui va s'engager, qui va durer environ huit mois, qui est la phase de dialogue avec les candidats sélectionnés sur le contenu du cahier des charges, par un certain nombre d'aller-retour avec eux. Et enfin, une fois que l'État aura validé le cahier des charges, l'élaboration des offres par ces soumissionnaires. Et enfin, une dernière phase, qui sera l'analyse des offres remises par les candidats et le choix du lauréat.

Voilà globalement précisé le calendrier dans lequel peut s'inscrire la procédure de mise en concurrence. Je n'avais pas prévu de redétailler par la suite le calendrier des études techniques et environnementales qui seront conduites par le lauréat pour obtenir notamment les autorisations administratives et engager ensuite la phase de travaux. Je préférerais me concentrer sur l'objet de ce soir. Donc, j'en ai terminé. Merci.

... M. Arthur LAUNEAU, Membre de la CPDP

Merci beaucoup, M. AUTRIC. Je vois qu'il y a déjà un premier ensemble de questions dans le tchat. Ne vous inquiétez pas, on va y répondre dans quelques instants. Nous aurons un temps d'échange. Mais avant cela, nous voulions, l'équipe du débat, jeter un coup d'œil dans le rétroviseur, puisque – nous le répétons depuis le début de ce débat public – ce projet en Méditerranée n'est pas encore décidé. Le débat public permet de débattre de l'ensemble des caractéristiques du projet, y compris de son opportunité. Mais d'autres projets d'éolien en mer ont, eux, déjà été décidés au large de la France. C'est le cas par exemple d'un projet du côté de Dunkerque, qui a déjà été attribué. C'est également le cas d'un projet au large de la Normandie et d'un autre au large du sud de la Bretagne qui, eux, viennent à peine d'être décidés et qui connaissent actuellement ces fameuses phases de dialogue concurrentiel que M^{me} MICHALAK a introduites tout à l'heure.

Et nous voulions justement, pour éclairer ce débat sur la Méditerranée, ce débat sur un potentiel cahier des charges en Méditerranée, savoir quels éléments issus des débats publics sur les projets normands et bretons, l'État retenait pour le dialogue concurrentiel, avec certains industriels sur les projets normands et bretons. Et nous avons donc pour cela invité M. Matthieu LAURENT qui travaille aussi à l'État, mais côté Direction, côté administration centrale. M. LAURENT, on vous écoute pour sept minutes. C'est à vous.

... M. Matthieu LAURENT, Chef de projet AO6 – DGEC – ministère de la Transition écologique

Bonjour à tous. Et merci à la CPDP pour l'organisation de cet événement. Je suis Matthieu LAURENT de la DGEC, du pôle énergie marine renouvelable et chef de projet au sein de la DGEC. J'ai notamment

suivi la mise en place et le début de l'élaboration des cahiers des charges AO4 et AO5 suite au débat public.

Tout d'abord, on va revenir, je crois que M^{me} MICHALAK l'a bien précisé, mais je voulais juste revenir très rapidement sur ce qu'était un cahier des charges. Un cahier des charges, c'est un document qui va décrire le projet à réaliser par les candidats à l'appel d'offres et le type d'offre qu'ils devront réaliser, ainsi que les conditions de la relation qui devra être établie entre l'État et le lauréat, RTE et le lauréat. C'est aussi un document qui fixe les obligations que le lauréat aura à respecter et qui précise notamment les critères de notation des offres, un certain nombre de critères d'éligibilité ou caractéristiques du parc. Comme l'ont souligné M^{me} MICHALAK et Frédéric AUTRIC, il est notamment élaboré dans la phase de dialogue concurrentiel, mais nous reviendrons tout à l'heure sur cet aspect calendrier.

À notre disposition aujourd'hui, lorsque nous parlons de cahiers des charges éolien en mer, nous avons principalement le cahier des charges relatif au parc de Dunkerque, qui a été attribué en 2019 et qui est le dernier cahier des charges pour lequel nous avons un document public. Vous pouvez voir sur votre gauche le sommaire général de ce cahier des charges. Vous êtes tout à fait libres de le consulter pour ensuite faire des recommandations qui vous sembleraient opportunes. En tout cas, de notre côté, suite à une analyse rapide, si vous deviez sélectionner uniquement des parties d'intérêts où l'on estime que les recommandations du public seraient les plus appropriées, nous avons identifié la partie 2, où il y a notamment des critères d'éligibilité, par exemple sur la puissance max du parc, la partie 3, où il y a notamment les critères de sélection et de notation des offres, la partie 6, notamment 6.6, où il y a des conditions de recours aux PME, et la partie 7, où il y a toute une description des caractéristiques du parc qui est faite, avec notamment des conditions d'équipement et de sécurité maritime, la prise en compte d'activités existantes, notamment la pêche, et le démantèlement.

Sur votre gauche, toujours à propos de cet appel d'offres de Dunkerque, vous retrouvez les critères de notation qui avaient été retenus pour cet appel d'offres. Avec, comme vous pouvez le voir, une prépondérance du prix et des éléments financiers qui comptaient pour 80 % de la note. Ensuite, la prise en compte d'enjeux environnementaux et d'optimisation de l'occupation de la zone pour 20 %. On pourra revenir sur les raisons qui poussent à cette haute notation pour le critère prix, qui vient notamment des lignes directrices européennes. Mais je voulais souligner que les critères de notation qui vous sont présentés ici, et sur lesquels nous pourrions revenir, pour les appels d'offres numéro 4 et numéro 5, ne sont pas les seuls sur lesquels le public peut avoir un impact, via ces recommandations. Il y a tout un spectre, comme je l'ai mentionné, de critères d'éligibilité ou de caractéristiques du projet sur lequel le public peut s'exprimer, qui concerne notamment le démantèlement, la pêche, le tourisme, le patrimoine, le paysage, le développement territorial ou encore pour l'appel d'offres numéro 6 par exemple, si le projet devait se faire, la localisation du projet qui est un paramètre phare du cahier des charges de l'appel d'offres.

Dans cette slide, je vous présente très rapidement les engagements qu'a pris l'État suite à l'appel d'offres numéro 5. J'essaie de vous montrer que l'État a pris des décisions de prise en compte des recommandations des précédents débats publics, afin de les appliquer dans le cahier des charges. Vous pouvez notamment le retrouver dans la Décision Ministre du 18 mai 2021, l'article 6, qui dit que les cahiers des charges des procédures de mise en concurrence tiendront compte des contributions des débats publics, ou encore l'article 7 qui mentionne la pêche. Encore une fois, aussi dans l'extrait du rapport du ministère consécutif au débat public, il y a la notion du fait que l'État s'engage à les étudier

et à en tenir compte dans la rédaction des cahiers des charges lorsque cela est possible et pertinent. Et vous retrouvez ci-dessous le spectre des thématiques sur lequel vos recommandations seront les bienvenues. Même si elles peuvent être plus larges.

Dans cette slide, vous pouvez retrouver le calendrier d'élaboration des cahiers des charges, qui se divise en deux grandes parties : une partie avant le dialogue concurrentiel, une partie pendant le dialogue concurrentiel et après. Avant le dialogue concurrentiel, qui a été décrit précédemment, l'État a accès aux conclusions du débat public, et notamment aux recommandations du public qui sont remontées par la CPDP et la CNDP dans différents rapports. Pour l'élaboration des cahiers des charges AO4 et AO5, il a consulté la filière pour qu'elle lui fasse un retour sur le cahier des charges, son format, et ce qui serait à modifier si nous voulions continuer à améliorer le processus d'appel d'offres.

Ensuite, comme cela a été mentionné par M^{me} MICHALAK, pendant cette phase d'élaboration du cahier des charges, l'État est libre de consulter les acteurs qui lui semblent pertinents. Il travaille notamment avec RTE sur la partie raccordement, avec d'autres ministères, notamment la Direction générale d'entreprise, la DREAL au niveau local, les Régions. Il y a notamment un gros travail qui est fait avec la région Bretagne sur l'appel d'offres numéro 5 actuellement. Il y a aussi des passages obligés, c'est-à-dire qu'il doit échanger avec la Commission européenne sur le contenu du cahier des charges, notamment les critères de notation. Ce passage est très important parce qu'il permet de valider l'attribution d'aide d'État et donc de valider le fait que le projet pourra se faire d'un point de vue européen. Il y a aussi de nombreuses réunions de travail avec le régulateur, la Commission régulation de l'énergie qui, à terme, approuvera le cahier des charges.

Ensuite, une seconde phase, dont nous avons déjà un peu discuté : il pourra aussi prendre en compte des recommandations du public qui pourraient être émises pendant la phase de concertation du débat public ou encore durant la phase de dialogue concurrentiel, donc avec les candidats à l'appel d'offres qui vont, dans un mouvement de va-et-vient entre l'État et les candidats, améliorer au fil de l'eau le cahier des charges.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

M. LAURENT, il vous reste une minute.

... **M. Matthieu LAURENT**, Chef de projet AO6 – DGEC – ministère de la Transition écologique

Donc, revenir très rapidement sur les apprentissages des débats publics AO4 et AO5 qui ont pu se retrouver dans les cahiers des charges qui sont en cours de conception, comme je l'ai mentionné. Notamment le fait que le lauréat est sélectionné en fonction de ses engagements environnementaux, et en fonction de ses engagements en matière de développement territorial – comme le mentionnait M^{me} MICHALAK, c'est une nouveauté pour les appels d'offres numéro 4 et numéro 5, que nous pouvons retrouver dans le document de consultation – et qui sont directement issus des recommandations du débat public.

Donc, à l'étude actuellement sont par exemple étudiés des critères de notation sur le financement citoyen, sur le recours aux PME. Il y a aussi des éléments sur la pêche ou encore les enjeux paysagers et touristiques. À ce titre, notamment en Normandie, les recommandations du public ont poussé à l'organisation d'une étude sur la visibilité du parc, qui a un impact direct sur la localisation finale de ce parc. Sur la partie environnementale, vous pouvez consulter les différents éléments qui sont en cours à l'étude, notamment la création d'un fonds, le suivi des effets du parc sur l'ensemble de la durée d'exploitation, le recyclage des pales ou encore des exigences de démantèlement qui sont plus fortes. Pour conclure, je voulais juste rappeler les principaux apprentissages que nous souhaitions partager avec vous aujourd'hui. Notamment ce nouveau critère dans les appels d'offres numéro 4 et 5, qui est la prise en compte des enjeux sociaux et de développement territorial, donc critère de notation. C'est une nouveauté. Ensuite, je souhaitais vous rappeler que l'État construit le cahier des charges en prenant en considération les conclusions du débat public, vis-à-vis du contenu des critères de notation, comme des caractéristiques techniques du parc ou des critères d'éligibilité, tout en veillant à respecter le droit européen. Enfin, je tenais à rappeler que la localisation était un des éléments structurants du cahier des charges. Et c'est à ce titre que vous avez été sollicités ces dernières semaines. Merci.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup M. LAURENT. Deux petites précisions. S'agissant de la localisation, bien évidemment, ce n'est pas le seul sujet dont il est question dans ce débat public. On débat de l'ensemble des caractéristiques du projet, y compris de son opportunité : faut-il ou non faire ces éoliennes ? Et s'agissant bien évidemment du cahier des charges, il ne revient pas à l'État, à ce stade du débat public, d'apprécier la pertinence ou la faisabilité de telle ou telle incursion ou critère dans le cahier des charges. Le débat vise vraiment à ouvrir l'ensemble de la discussion et c'est dans la phase de réponse au débat public que l'État pourra prendre position sur ces propositions du public. Donc, vraiment ce soir, pour cet atelier, les exigences prioritaires à intégrer au cahier des charges, la discussion est ouverte et toutes les idées sont les bienvenues.

Je propose que nous enchaînions, Martine, si tu veux bien, sur le temps d'échange, puisque je vois qu'il y a énormément de questions dans le tchat. On peut commencer. Est-ce que tu veux que je lise une première question ou veux-tu commencer toi-même ? Martine, tu ne réponds pas, je vais commencer. Une question d'Anne GEORGELIN, du SER : « Bonjour, qu'en est-il des limites issues du droit et des règles européennes en matière d'emploi local et de préférence nationale ? » Est-ce que M^{me} MICHALAK ou M. LAURENT souhaitent répondre sur cette question ?

... **M. Matthieu LAURENT**, Chef de projet AO6 – DGEC
– ministère de la Transition écologique

Je peux intervenir sur la partie droit européen. Et peut-être que M^{me} MICHALAK pourra compléter avec son analyse.

... **M^{me} Séverine MICHALAK**, Docteur en droit – Transition énergétique et énergies marines renouvelables

Excusez-moi, je n'avais pas activé mon micro, je parlais dans le vide. Mais allez-y, je vous en prie.

... **M. Matthieu LAURENT**, Chef de projet AO6 – DGEC – ministère de la Transition écologique

Nous allons sans doute dire la même chose, mais juste mentionner – et c'est peut-être quelque chose qui n'avait pas été mentionné dans la première présentation – qu'il existe des lignes directrices de l'Union européenne qui sont relatives aux aides d'État et, donc, qui limitent le contenu local qui peut être inséré dans les cahiers des charges. Nous, à titre d'exemple, l'État a fait le maximum sur l'appel d'offres numéro 4 pour discuter avec la Commission européenne de conditions sur le contenu local. Et malheureusement, celles-ci n'ont pas pu être appliquées, enfin ne font pas partie du prochain cahier des charges, suite aux discussions qui ont pu être menées avec la Commission européenne.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup, M. LAURENT. M^{me} MICHALAK, vous pouvez compléter très vite, si vous le souhaitez.

... **M^{me} Séverine MICHALAK**, Docteur en droit – Transition énergétique et énergies marines renouvelables

Oui, tout à fait. Je ne vais pas rebondir, j'avais juste une petite remarque qui peut alimenter aussi un peu le débat. C'est une réflexion personnelle. En fait, j'ai remarqué que, notamment dans le document de consultation relatif au parc au large en Normandie, on avait la prise en compte des enjeux sociaux et développement territorial comme critères de sélection en troisième position. Et dans celui qui est relatif à l'éolien flottant en Bretagne, il a été remonté d'un cran et apparaît en deuxième position. Je ne sais pas si cela peut être commenté ou pas.

... **M. Matthieu LAURENT**, Chef de projet AO6 – DGEC – ministère de la Transition écologique

Tout à fait. C'est aussi une des conclusions du débat public AO5 qui nous a poussés à augmenter la part de ce critère, vis-à-vis des critères environnementaux. En effet, c'est suite au débat public AO5 que nous avons décidé de classer en numéro 2 ce critère sur le développement territorial, parce que nous nous sommes rendu compte que c'était un réel enjeu qui avait été soulevé pendant le débat public.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup.

... **M^{me} Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

Il y a une autre question de Marc FABRE-CARTIER d'Alternatiba de Martigues, sur la position d'Alternatiba qui est justement qu'il y ait une participation citoyenne et locale pour la gouvernance et le financement. Je ne sais pas qui peut répondre à cette question.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Martine, je te propose peut-être que l'on garde cette contribution pour la deuxième partie de la discussion et que l'on se limite peut-être aux questions de clarification pour cette première session, si tu es d'accord.

... **M^{me} Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

Oui. M. GUENNICHE, vous avez eu réponse à votre question. Donc, nous la passons. Une question : « Ne peut-on pas mettre en place un sourcing avant même la mise en œuvre de ces trois phases, justement pour répondre aux inquiétudes à propos de l'emploi local et de l'intérêt économique pour le territoire ? » Est-ce que Matthieu LAURENT souhaite répondre ?

... **M. Matthieu LAURENT**, Chef de projet AO6 – DGEC
– ministère de la Transition écologique

Peut-être mentionner le fait qu'il y a eu des études déjà qui ont été faites sur les entreprises, que ce soit d'Occitanie ou de PACA, qui pourraient être sollicitées sur les appels d'offres qui suivront la désignation du lauréat si le projet venait à se poursuivre. Mais peut-être un point que je souhaite rappeler sur cette question de contenu local ou en tout cas de contenu français, c'est qu'aujourd'hui il y a déjà près de 5 000 emplois éolien en mer en France, et que cela a vocation vraiment à continuer à croître, cette proportion. C'est-à-dire qu'en effet, aujourd'hui, peut-être qu'en Occitanie, il n'y a pas encore d'usines de flotteurs ou de pales, mais en tout cas, il y a des savoir-faire. Et c'est bien le souhait de l'État qui est rejoint à ce titre par les régions, que l'on puisse développer une activité économique dans les territoires qui seront directement concernés par ces projets-là.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci M. LAURENT. Martine, je pose une nouvelle question ?

... **M^{me} Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

Oui, vas-y.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Alors, M. GUENNICHE nous dit – ce n'est pas une question, c'est une réaction qui appelle peut-être une clarification : « Je suis étonné de la présence du critère éloignement dans l'appel d'offres. » Donc, je suppose que vous faites référence à l'AO3 qui a été montrée. « Je pensais que l'État et RTE fixaient la position des parcs et que l'appel d'offres était fait en conséquence. » Peut-être M. LAURENT sur ce point ?

... **M. Matthieu LAURENT**, Chef de projet AO6 – DGEC
– ministère de la Transition écologique

Sur l'appel d'offres de Dunkerque, je tiens à rappeler aussi qu'il est pré loi Essoc, c'est-à-dire qu'il n'a pas bénéficié des recommandations du public, que ce soit sur la localisation ou sur le contenu du cahier des charges, par exemple, ou sur d'autres critères. Et donc, sur la question de la localisation, les candidats s'étaient vu proposer une zone potentielle d'appel d'offres et ils pouvaient décider dans leur offre de reculer la distance à la côte, afin de limiter l'impact visuel. Donc, c'est une spécificité du projet de Dunkerque, qui pourrait potentiellement être réutilisé sur d'autres appels d'offres, parce qu'une fois qu'une zone a été décidée dans la Décision Ministre, il faut garder en tête qu'une partie de cette zone ne sera pas utilisée, parce que, là, il y a un peu de marge qui est prise, notamment pour prendre en compte les études techniques et environnementales et pouvoir encore être dans cette démarche d'évitement. Cela a été pris en compte. C'était un des critères de notation pour Dunkerque et cela pourrait être pris à l'avenir.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup M. LAURENT. Martine, une autre question ?

... **M^{me} Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

Il y a des questions relatives au calendrier, qui questionnent le calendrier. Au regard du calendrier des fermes pilotes, M. LADSOUS : « Je constate qu'il existe dans le calendrier un hiatus de l'ordre de dix-huit mois pour avoir les résultats du premier suivi environnemental des fermes pilotes. En toute logique, il faudrait aussi avoir une deuxième campagne de suivi. Mais déjà et a minima, il apparaît nécessaire d'intégrer ce +18 mois dans le calendrier. » C'est une question récurrente. M. LAURENT ?

... **M. Matthieu LAURENT**, Chef de projet AO6 – DGEC
– ministère de la Transition écologique

Si l'on peut remettre la slide que M. AUTRIC avait partagée, ce serait peut-être plus simple.

... **M. Frédéric AUTRIC**, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

Je peux la commenter.

... **M^{me} Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

Oui, M. AUTRIC, pardon.

... **M. Frédéric AUTRIC**, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

Ce que je voulais rappeler, c'est qu'effectivement ce que l'on voit sur cette slide au centre, pour les premiers parcs commerciaux, c'est que la construction de ces parcs commencerait plusieurs années après la mise en service des projets pilotes que l'on voit apparaître ici, prévus en 2023 pour les projets pilotes. Et si l'on regarde le calendrier, on voit que la désignation d'un lauréat courant 2023 pour chacun de ces deux premiers parcs permettrait d'envisager des autorisations qui seraient délivrées fin 2026. Et donc, les parcs commenceraient à être construits en 2027 pour être mis en service vers 2029-2030. Donc, on voit qu'il y a tout de même une amplitude entre la livraison des fermes pilotes et la mise en service des parcs commerciaux qui permettra de nourrir ces projets dans le processus de développement qui est relativement long et complexe comme on l'avait partagé ensemble le 14 octobre.

Et je préciserai que, pour le point qui nous paraît important et qui est notamment l'élaboration de l'étude d'impact, celle-ci pourrait au mieux être réalisée à partir de la fin de l'année 2024 pour être déposée auprès des services de l'État dans le courant de l'année 2025. Cette étude d'impact pourra donc être alimentée à la fois par les études lancées par l'État au niveau local, l'étude de l'état actuel de l'environnement, l'étude Migralion qui a débuté au printemps, mais également être alimentée par les retours d'expérience à la fois des projets déjà construits, comme je l'ai dit tout à l'heure, en Atlantique et en Mer du Nord. Puis, évidemment, de premiers retours de suivi des fermes pilotes, puisque comme les fermes pilotes vont être mises en service en 2023, assez rapidement après leur mise en service, on aura des premiers enseignements sur un certain nombre de compartiments de l'environnement qui permettront d'alimenter l'étude d'impact et d'en faire quelque chose de robuste.

Et je rappellerai en fin que cette étude d'impact sera ensuite instruite dans un système assez lourd et long avec un avis d'une autorité environnementale, une enquête publique et un rapport de commissaire enquêteur, pour enfin être autorisée par les services de l'État après ce processus intégratif et itératif.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup M. AUTRIC. Martine, si tu veux bien, je prends une nouvelle question dans le tchat. Une question de Maryse ARDITI : « Le cahier des charges est-il donc coélaboré avec les industriels ? » Peut-être une réaction, M. LAURENT ou M^{me} MICHALAK ?

- ... **M^{me} Séverine MICHALAK**, Docteur en droit – Transition énergétique et énergies marines renouvelables

Oui, tout à fait.

- ... **M. Matthieu LAURENT**, Chef de projet AO6 – DGEC – ministère de la Transition écologique

Je confirme, il est coélaboré avec les candidats et les industriels. Il y aura des échanges qui auront lieu en bilatéral avec chaque candidat, entre l'État et les candidats. Et il faut bien garder en tête que c'est l'État qui est seul responsable de l'écriture de ce document. Donc, il peut prendre des recommandations des candidats, mais à la fin, c'est lui qui est maître de sa décision et qui est le maître de l'écriture du cahier des charges. Et comme je l'ai mentionné, il n'y a pas uniquement les industriels qui peuvent participer à son élaboration. Il y a aussi RTE, les services en local, les régions, toutes personnes que l'État souhaiterait voir associées à ce processus.

- ... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Et justement, M. LAURENT, peut-être une autre question sur ce qui pourrait être associé à ce travail. Une question de M. GUENNICHE : « Les réponses des candidats feront-elles l'objet d'une discussion citoyenne avant l'octroi du marché ? »

- ... **M. Matthieu LAURENT**, Chef de projet AO6 – DGEC – ministère de la Transition écologique

Non, c'est la Commission de régulation de l'énergie qui est une commission indépendante, qui consultera les offres et qui les notera en fonction des critères de notation qui ont été établis dans le cahier des charges.

- ... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Mais serait-il envisageable que cela fasse l'objet d'une discussion citoyenne ?

- ... **M. Matthieu LAURENT**, Chef de projet AO6 – DGEC – ministère de la Transition écologique

En tout cas, ce n'est pas dans le Code de l'énergie actuellement. Donc, pour l'instant, non, étant donné la législation, ce n'est pas envisageable.

- ... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup, M. LAURENT.

... **M^{me} Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

Il y a encore une question qui recoupe celle-ci, toujours de la part de M. GUENNICHE : « Le poids des critères fera-t-il l'objet d'une discussion citoyenne ? » C'est un peu une variante par rapport à la précédente.

... **M. Matthieu LAURENT**, Chef de projet AO6 – DGEC
– ministère de la Transition écologique

Je dirais que c'est l'objet de la réunion d'aujourd'hui.

... **M^{me} Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Peut-être une dernière question, Martine. Je crois que l'on voit beaucoup, dans le tchat, de réactions sur le fond. On va commencer le débat justement dans quelques instants, mais on prend peut-être prioritairement les dernières questions de clarification sur ce qui a été présenté. Je regarde si nous avons quelque chose. Peut-être une réaction de Bruno LADSOUS, qui dit : « Donc, les études d'impact ne seraient pas lancées avant 2024 ? Le hiatus ne serait alors plus que de 6 à 9 mois. On progresse. » M. LAURENT, souhaitez-vous réagir sur ces éléments de calendrier ? M. AUTRIC ?

... **M. Matthieu LAURENT**, Chef de projet AO6 – DGEC
– ministère de la Transition écologique

Je crois que cela a été précisé par M. AUTRIC.

... **M. Frédéric AUTRIC**, Directeur de projet
éolien flottant à la DREAL Occitanie

Je me félicite que l'on progresse ensemble, c'est tout de même bien l'objectif de cet échange. Je rappellerais tout de même, c'est un point important, que l'étude d'impact dont j'ai parlé tout à l'heure, la première étape est l'état initial de l'environnement. Et dans le cadre de ces processus de développement de l'éolien en mer, cet état initial est porté par l'État et par RTE. Donc, c'est nous qui allons faire les prospections en mer pour qualifier l'état initial de l'environnement sur la zone qui sera retenue, si c'est le cas, par la ministre, comme zone de processus de mise en concurrence.

Et donc, ces études de l'état initial se dérouleront dans le calendrier qui vous a été présenté tout à l'heure, entre l'été 2022 et l'été 2024. C'est pour cela que l'étude d'impacts ne pourra pas démarrer par le porteur de projet, avant d'avoir eu ces éléments de l'état initial, en gros à partir de l'été 2024. Et d'ici l'été 2024, on aura eu aussi les trois années du programme Migralion qui a commencé au printemps 2021. Donc, on voit qu'il y a effectivement un faisceau de convergences qui fait que l'étude

d'impacts portée par le lauréat sera alimentée par l'ensemble de ces éléments qui concerneront la Méditerranée et pas d'autres sites.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup M. AUTRIC. Et peut-être une dernière question sur la latitude laissée au public par le droit. Typiquement, sur l'exemple du prix, par exemple sur l'appel d'offres numéro 2, le prix représentait 40 % de la note. Sur l'appel d'offres numéro 3 qui a été projeté tout à l'heure, le prix représente 70 ou 80 %, je crois, 80 % au total dans le critère. Et M. LAURENT, vous disiez tout à l'heure que c'était des choses qui étaient plutôt définies en lien avec les instances européennes. Quelle est la marge de manœuvre réelle sur ce sujet par rapport à ce qui est imposé par l'Union européenne ?

... **M. Matthieu LAURENT**, Chef de projet AO6 – DGEC
– ministère de la Transition écologique

Sur la question des appels d'offres numéro 1 et numéro 2, ce n'était pas exactement le même cadre qui s'appliquait à l'époque. Et il me semble qu'il n'y a pas eu de notification à la Commission européenne. Le cadre a significativement changé, on va dire depuis 2011, 2013, 2015. Et donc, aujourd'hui, les lignes directrices européennes et les discussions avec la Commission européenne, si l'on veut avoir une validation des aides d'État, nous poussent à avoir un critère prix qui se situe dans les zones que vous avez mentionnées, donc plutôt autour de 70 %. Pour Dunkerque, c'était 80 % avec des éléments de robustesse financière. Il y avait 10 % sur des éléments de robustesse financière.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Mais du coup, cela veut dire que la pondération du critère prix n'est pas quelque chose qui est imposé par l'Union européenne. C'est quelque chose qui est défini par l'État français. Est-ce que vous confirmez ?

... **M. Matthieu LAURENT**, Chef de projet AO6 – DGEC
– ministère de la Transition écologique

En lien avec la Commission européenne, mais si on ne suit pas... Enfin, il y a une petite marge de négociation, mais si nous ne suivons pas ce que nous dit la Commission européenne, les aides d'État ne seraient pas validées et donc le projet ne se ferait pas.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Très bien. Merci beaucoup pour ces clarifications. Je propose que nous passions... Martine, est-ce que tu vois d'autres questions ?

... **M^{me} Martine BARTOLOMEI**, Membre de la CPDP

Non, j'invite les publics à consulter le tchat.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Arthur, Martine, est-ce que je peux me permettre d'intervenir dans cette session pour poser une question, si c'est possible ?

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Nous t'écoutons, Étienne.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci beaucoup. Merci à tous. Bonsoir à tous, déjà. Je suis président de la commission du débat public. Une question qui me semble importante pour la bonne information du public, puisque dans ce débat sur le calendrier il me semble que c'était très intéressant, vous avez à la fois mentionné tout le processus avant, en gros le processus de sélection des candidatures tel qu'on l'a évoqué, et ensuite celui où, effectivement avec les candidats présélectionnés le cahier des charges est mis en œuvre. Mais les précisions sur le calendrier qu'a données M. AUTRIC concernent l'ensemble de ces phases. En revanche, il me semble que le public serait fondé à entendre dans la discussion que cette présélection des candidats aurait lieu au moment de la décision du maître d'ouvrage, et donc de l'État, au mois de mars prochain, de lancer ou non le projet. Or, la loi prévoit la possibilité au maître d'ouvrage de lancer cette présélection avant cette décision, y compris même avant la fin du débat public.

Donc, pour la bonne information du public, cela me semble important, M. AUTRIC. La question vous avait été posée le 14 octobre et vous aviez donné une indication autour du premier trimestre 2022 pour le lancement de cette procédure de présélection. Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus, ce soir ? D'une part, sur les projets méditerranéens, enfin sur les deux projets qui sont l'objet de ce débat public. Et également, avec ce retour d'expérience, est-ce que sur les autres appels d'offres, puisque c'est la loi Asap qui a ouvert la possibilité de lancer cette présélection plus tôt, cela a été utilisé ou pas en termes de calendrier ? Est-ce que vous pouvez en dire plus ce soir ou est-ce qu'aujourd'hui il n'y a pas encore de précisions sur une date éventuelle de lancement de cette phase de présélection des candidats ? Merci d'avance de votre réponse.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup Étienne. On précise juste loi Asap : loi d'accélération et de simplification de l'action publique. M. AUTRIC, on vous écoute.

- ... **M. Matthieu LAURENT**, Chef de projet AO6 – DGEC
– ministère de la Transition écologique

Je vais répondre à cette question.

- ... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

C'est M. LAURENT, excusez-moi.

- ... **M. Matthieu LAURENT**, Chef de projet AO6 – DEGC
– ministère de la Transition écologique

Je vais répondre à cette question pour mentionner le fait, comme vous l'avez souligné, que la décision de la ministre de poursuite ou non du projet devra être prise dans les trois mois qui suivent le débat public et, qu'à ce jour, l'État et la ministre notamment réfléchissent encore au moment où l'AAPC serait publié, si le projet devait se poursuivre. Pour être transparent avec le public aujourd'hui, on n'a toujours pas commencé à travailler sur le document de consultation qui serait soumis à la CRE (Commission de régulation de l'énergie). Donc, c'est encore une étape préalable au lancement de l'AAPC. Dans tous les cas, l'AAPC ne serait pas lancée avant plusieurs semaines, même si la loi, encore une fois, nous le permettait. Et là, je parle uniquement pour l'appel d'offres qui nous concerne aujourd'hui.

- ... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Pouvez-vous simplement redire l'acronyme de AAPC ?

- ... **M. Matthieu LAURENT**, Chef de projet AO6 – DGEC
– ministère de la Transition écologique

L'avis d'appel public à la concurrence.

- ... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Pour la présélection des candidats, on est bien d'accord.

- ... **M. Matthieu LAURENT**, Chef de projet AO6 – DEGC
– ministère de la Transition écologique

Pour la présélection des candidats. Pour faire court, le calendrier n'est pas encore établi. Mais l'AAPC et la Décision Ministre devraient être relativement proches.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Membre de la CPDP

Merci beaucoup à vous. Martine, je propose que nous clôturons ce premier temps d'échange, cette première session et que nous ouvrons à présent le temps de débat. Je crois d'ailleurs que c'était à Étienne et Dominique que revient l'animation de cette session. On vous laisse la parole.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci beaucoup à tous les deux. Avec Dominique de LAUZIÈRES, membre également de la CPDP, nous allons rentrer maintenant un peu sur le fond. Je pense que ce moment de cadrage et de précision sur à la fois les différentes phases et les possibilités finalement, l'évolution des contenus des cahiers des charges et les possibilités que ces contenus puissent évoluer, il me semble que c'est la meilleure introduction pour la session numéro 2, qui consiste tout simplement à vous proposer de faire des propositions, de nous dire ce que vous pensez être les bonnes choses, les bons critères, les différents éléments que vous souhaiteriez voir. Vous avez entendu tout à l'heure qu'il y a plein de nuances. Il y a ce que l'on appelle les critères de sélection, mais aussi les conditions d'exécution. Cela a une force un peu différente. Les conditions d'exécution, c'est que l'on va exiger que le soumissionnaire la respecte. Le critère est que l'on va regarder les propositions qu'il fait et on va sélectionner son offre, on va classer les offres en fonction de la proposition sur ces différents critères.

Pour préparer ce temps de travail, la commission a identifié cinq grands thèmes sur lesquels, dans le débat, il y a déjà eu des propositions qui ont été faites. Et non seulement dans le débat, mais déjà dans la première partie de cette réunion, dans le tchat, on a un certain nombre de propositions qui ont été faites par les uns et par les autres, et qui peuvent rentrer dans ces cinq thèmes.

Ces cinq thèmes, vous les voyez à l'écran.

Le premier est la thématique du prix.

Le deuxième est une thématique générale de l'environnement.

Le troisième concernerait les impacts sur les usages de la mer et sur les paysages. Vous avez déjà parlé de pêche, de tourisme ou d'autres choses.

Le quatrième thème est un thème de participation citoyenne qu'il faut entendre au sens très large. Pas seulement la participation du public à des instances de concertation ou de consultation comme le débat public ou d'autres, mais aussi – on l'a entendu bien sûr – de participations éventuellement financières, de questions aussi de gouvernance que cela peut poser.

Le cinquième thème enfin, ce sont les retombées économiques locales. Cela a été très largement abordé, et même encouragé par M^{me} MICHALAK, qui nous dit qu'aujourd'hui les portes sont ouvertes sur ce thème-là. Cela a même été un thème qui a été remonté dans le cahier des charges pour la Bretagne. Donc, on sent bien qu'il y a là la possibilité de faire un assez grand nombre de propositions. Et bien entendu, vous proposer aussi de pouvoir faire des recommandations ou des propositions de critères ou de conditions dans tout autre sujet qui pourrait vous sembler important à retenir dans le cadre du cahier des charges. C'est pour cela que vous avez une colonne – j'espère que tout le monde voit bien l'écran partagé –, qui indique « autres recommandations ».

Nous avons presque une heure pour travailler sur ces thèmes. Je vous invite vraiment à prendre le temps de la réflexion, à prendre le temps aussi de bien vouloir, s'il vous plaît, élaborer dans le tchat ou à l'oral des énoncés très clairs, si possible très courts aussi, puisque la proposition qui vous est faite est

la suivante : faire sur chacun des thèmes, si possible, jusqu'à cinq propositions/recommandations. Donc, vous pouvez en proposer et nous écrivons au fur et à mesure sur des post-its qui s'afficheront à l'écran les recommandations que vous faites. Nous noterons absolument tout ce que vous allez dire, tout ce que vous allez proposer. Et à un moment donné, sur chacun des thèmes, on essaiera de ramasser en une phrase – peut-être certains la proposeront dans le tchat ou à l'oral – une recommandation qui synthétise bien l'esprit de ce qui a été dit. Donc, elles seront dans une couleur différente, ce sera une couleur bleue. Vous repérez très facilement les choses.

Et ces propositions, ensuite, une fois que nous aurons fait ce travail pendant un peu moins de soixante minutes, nous vous proposerons de voter, c'est-à-dire de faire votre propre hiérarchie à l'intérieur de ces propositions. S'il y a par exemple cinq recommandations qui sortent sur le thème de l'environnement, nous vous proposerons ensuite d'en choisir trois, qui vous semblent les plus importantes. Et nous ferons par sondage. Voilà un peu l'esprit de la réunion.

Dans le premier temps, nous allons vous proposer de prendre la parole, vous proposer aussi de prendre la parole au regard de ce qui a déjà été dit dans le tchat. Je vais demander au SG aussi, d'ores et déjà, de copier un certain nombre d'énoncés qui ont été proposés dans le tchat. Je crois qu'une personne d'Alternatiba Martigues a proposé déjà des choses ou d'autres aussi l'ont fait. On va commencer dès maintenant à nourrir ce tableau de post-its. Il y a déjà une demande de prise de parole. M^{me} ARDITI, je vous laisse prendre la parole en espérant que les consignes que je viens de vous donner sont claires. On vous écoute.

... M^{me} Maryse ARDITI, Citoyenne

Là, on vient de voir un cahier des charges où le prix comptait pour 70 %. Pour préparer cette réunion, j'avais essayé d'aller chercher un cahier des charges justement, où en fait, le prix était à 40 % et le système industriel à 40 %, ce qui faisait 80 %. J'avais essayé de regarder ce qu'il restait pour l'environnement, compte tenu de l'ensemble des autres. Il restait 5 % pour l'environnement. Donc, moi, j'ai une proposition très simple, c'est que le critère environnement passe pour 20 %.

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Merci beaucoup, c'est très clair. Je précise que sur le domaine du prix, vous pouvez aussi proposer, comme vous venez de le faire, M^{me} ARDITI... Comme on l'a entendu, il y a une référence aujourd'hui, dans la discussion que l'on vient d'avoir, autour de 70 %, mais ce n'est pas une référence fixe puisque c'est une logique de discussion avec la Commission européenne, et donc si vous souhaitez proposer aussi des évolutions sur le poids relatif de chacun des critères, je vous invite à le faire, comme vous venez de le faire, M^{me} ARDITI sur l'environnement, cela peut se faire aussi sur les autres. M. HOOLANS, vous avez demandé la parole. On vous la donne.

... M. Thierry HOOLANS, ADN Passepartou

Moi, c'est plutôt...

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

M. HOOLANS, est-ce que vous pouvez couper votre caméra, s'il vous plait ? On vous entend très mal.

... **M. Thierry HOOLANS**, ADN Passepartou

... ce qui m'importe le plus... Et donc, je m'étais fait un petit dessin, je ne sais pas si je peux le partager ou pas, mais concernant mon domaine, c'est-à-dire les vibrations sonores diffusées dans l'eau et dans l'air aussi. Je fais un peu comme on fait en architecture navale, au début d'un projet, je fais un peu le tour de l'engin complet à concevoir. Et dans ce cas, je l'ai fait dans le cadre de l'énergie cinétique, à commencer par les pales.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Est-ce que vous pouvez mettre votre document dans le tchat de la réunion ? Normalement, cela doit pouvoir fonctionner.

... **M. Thierry HOOLANS**, ADN Passepartou

Comment est-ce que je fais ?

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Je vais demander à la régie de peut-être vous aider. Ce que je vous propose, M. HOOLANS, le temps que la régie vous aide à faire cela, je vais demander à la régie d'entrer en lien avec vous si vous voulez bien couper votre micro, et je vous redonne la parole juste après, une fois que nous aurons pu afficher votre dessin.

... **M. Thierry HOOLANS**, ADN Passepartou

C'est entendu.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci beaucoup, M. HOOLANS. Je vais demander à M. GUENNICHE de prendre la parole, s'il vous plait.

... **M. GUENNICHE**, Citoyen

Bonjour. Je garde ma caméra coupée parce que je n'ai pas une liaison internet excellente. Les idées me sont venues au fur et à mesure, alors très rapidement : le prix, qu'est-ce que c'est ? Le prix de l'installation ? Est-ce que cela inclut l'entretien ? Est-ce que cela inclut le démantèlement ? Parce que les gens vont faire des prix canons pour remporter le marché, puis on n'aura pas de garantie sur la viabilité du projet à long terme, sur le taux de panne, etc. Donc, tout cela doit être sacrément pesé

et détaillé. La structure de prix doit être établie avec soin par des techniciens qui connaissent bien les éoliennes pour vérifier que les éléments de prix sont correctement renseignés et correctement pondérés.

Ensuite, de manière plus générale, j'avais posé cette question. C'est très difficile d'objectiver des critères fondamentalement subjectifs, comme l'impact sur le paysage ou même l'environnement. J'aurais tendance à dire que, contrairement à ce qui a été dit auparavant, le résultat de la présélection ou le résultat des offres des candidats doit être soumis à des spécialistes qui ont été désignés pour noter leur prestation, selon leurs critères, par exemple les gens de l'environnement, la protection des dauphins et des oiseaux, peuvent dire : « Ce projet, moi je le note à telle valeur. » Et c'est cette note qui sera prise en compte dans le coefficient de pondération qui sera mis dans l'appel d'offres. Comme cela, cela sera transparent et indiscutable.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci M. GUENNICHE, du coup... ou expert, pas forcément ONG, si je comprends bien. Merci beaucoup. Effectivement, cela interroge. La deuxième proposition que vous faites interroge effectivement le dispositif de sélection des candidatures. Il me semble que c'est plutôt dans « autres recommandations », pour le moment, qu'il faut le classer, puisque c'est général à l'ensemble des critères. Vous proposez que des spécialistes de chaque critère, éventuellement des spécialistes qui seraient extérieurs à la CRE, qui émet justement l'avis sur la notation des différents candidats. C'est bien noté.

Sur le premier post-it de M. GUENNICHE, vous avez dit un élément, avant de dire que ce soit correctement voté, que ce ne soit pas seulement le montant. En gros, vous avez dit : « Il ne faut pas que seul le montant du prix soit considéré ». Je pense que c'est une idée qui est importante, pas uniquement le montant, puisque, selon vous, cela amènerait des... je ne vais pas appeler cela dumping, ce n'est peut-être pas le terme, mais en tout cas une sous-évaluation volontaire. C'est bien cela ?

... **M. GUENNICHE**, Citoyen

Oui, ce qui est tout à fait légitime de la part des candidats. Il ne faut pas non plus... ils jouent leur jeu. Si effectivement les règles ne sont pas très claires, ils vont essayer de les mettre à leur avantage et c'est tout à fait normal. Donc, le piège serait de surpondérer le prix d'installation et de ne pas correctement prendre en compte le prix de fonctionnement, le prix d'entretien, le prix du démantèlement et surtout de voir si, effectivement, le prix est optimisé pour vingt ans d'exploitation, mais on pourrait préférer un candidat qui a un prix un peu plus élevé, mais qui garantit une exploitation sur trente ans. Vous voyez, il y a plein de pièges dans cette histoire de prix.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Je vous remercie beaucoup. On va continuer la prise de parole. M. MONNIER, vous avez demandé la parole. Il me semble en plus que vous aviez déjà fait une suggestion dans le tchat. On vous écoute.

... **M. Matthieu MONNIER**, porte-parole des professions de l'éolien

Bonsoir à toutes et à tous. Merci de me donner la parole. Effectivement, M. DARQUIN l'a dit un peu dans le tchat juste avant, l'objectif pour un appel d'offres est d'élaborer des critères de notation qui soient réellement différenciant. Dire par exemple 20 ou 40 % ou 5 % sur l'environnement n'a pas tellement de sens en soi. Ce qui va compter, c'est plutôt le contenu de ce qui est exigé dans le cadre du cahier des charges en sus de la réglementation en vigueur, parce qu'il y a toute la réglementation qui encadre les projets du point de vue de l'environnement par rapport aux guidances européennes et à la législation nationale. Ce n'est pas quelque chose qui fait l'objet d'une notation, c'est quelque chose qui est obligatoire, c'est comme le démantèlement en fin de vie du projet. Ce n'est pas un critère de notation, c'est quelque chose qui est obligatoire. Dans tous les cas, le projet, quel que soit le prix, sera démantelé en fin de vie.

Nous, de notre côté, le point de vue de France Énergie Éolienne et des industriels, c'est effectivement de garder une importance majoritaire du prix, puisque c'est quelque chose qui est réellement différenciant et aussi parce que c'est un challenge du point de vue de la compétitivité de l'énergie. C'est tout de même là-dessus que l'on est assez largement notés. Dunkerque l'a montré. Même si là, pour un projet éolien en mer flottant, on a un enjeu de structuration industrielle. Donc, évidemment, le prix ne sera pas aussi important que pour de l'éolien en mer posé, qui est déjà mature. En revanche, ce qui pourra être assez différenciant, puisque l'on a un enjeu structuration industrielle, c'est de voir dans quelle mesure on peut essayer de positionner l'industrie sans pour autant avoir un critère de sélection qui soit retoqué par la Commission européenne, donc avec une évaluation carbone ou quelque chose de ce type.

Sur l'environnement, c'est extrêmement important. En revanche, nous, on considère que cela devrait plutôt être certainement un prérequis et pas forcément un critère de notation, parce que les résultats sur Dunkerque, le rapport de synthèse de la CRE, montrent bien que cela n'a pas été quelque chose qui a été très différenciant entre les candidats puisqu'ils ont tous proposé le maximum. L'environnement est très important, cela doit faire partie des prérequis, plutôt que d'un critère de notation qui ne fait pas vraiment de différence entre les candidats.

Et il faut aussi avoir, et j'en terminerai par-là, des exigences environnementales qui soient bien dimensionnées du point de vue budgétaire puisqu'avoir la moitié, par exemple, d'un LCOE sur l'environnement, cela n'a pas de sens. On ne saurait même pas quoi faire de l'argent par rapport à ces études. Voilà les éléments que je pouvais vous apporter modestement. Merci.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci beaucoup. M. MONNIER, s'il vous plaît, une précision. Vous avez mentionné, à un moment donné, parmi les critères environnementaux, la possibilité d'un critère carbone. Est-ce une proposition que vous faites ? Parce que là, pour le coup, c'est effectivement quelque chose qui pourrait être différenciant, si je ne me trompe.

... **M. Matthieu MONNIER**, porte-parole des professions de l'éolien

Le critère carbone, c'est un mécanisme qui est très difficile à mettre en place, parce que c'est très complexe et il y a différents maillons de la chaîne de valeurs. Vous avez tout au long de l'analyse de cycle de vie un certain nombre d'étapes dans la fabrication, dans le transport, dans l'installation. Et pour être parfaitement discriminant, il faut vraiment aller dans le détail. De notre point de vue, la question du critère carbone doit se jouer au niveau européen, peut-être avec un mécanisme d'ajustement du carbone aux frontières. Il nous semble que c'est quelque chose qui est plus efficace et discriminant par rapport à une concurrence qui est organisée au niveau européen et qui doit nous protéger aussi de pays – j'ai entendu parler de dumping tout à l'heure – qui se livrent plus largement au dumping. Je ne sais pas si M^{me} MICHALAK a un avis là-dessus. Pour nous, c'est une question européenne, le carbone. En revanche, il me semble, mais peut-être que M. LAURENT peut compléter, que la loi énergie climat prévoit notamment un bilan carbone dans le cadre des projets renouvelables. Et donc, logiquement, ce projet n'y fera pas exception et il y aura bien un bilan carbone à produire et une valeur plafond, logiquement, à ne pas excéder. Donc, cela nous paraît aussi intéressant.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci beaucoup, M. MONNIER. Je vais proposer, sur ce point précis – vous avez interpellé M. LAURENT, M^{me} MICHALAK – à M. LAURENT, qui par ailleurs a levé la main, de répondre sur ce point avant qu'il prenne la parole. Comme vous le savez, la commission a demandé à la CNDP de financer une expertise complémentaire sur le bilan carbone de l'éolien flottant, dont les résultats seront communiqués jeudi soir au forum de synthèse de Montpellier. Je le précise simplement. Avant de vous donner la parole, M. LAURENT, M^{me} MICHALAK, pour bien préciser la proposition de M. MONNIER : est donc plutôt d'avoir une valeur plafond qui permette quelque part, si j'ai bien compris, à un niveau européen, de protéger vis-à-vis d'acteurs qui viendraient avec des bilans carbone beaucoup plus élevés, mais ce n'est pas nécessairement un critère de notation des candidats. M^{me} MICHALAK peut-être pour commencer, ou M. LAURENT, je ne sais pas.

... **M^{me} Séverine MICHALAK**, Docteur en droit – Transition énergétique et énergies marines renouvelables

C'était juste pour rebondir sur ce que disait M. MONNIER. Effectivement, je le rejoins tout à fait sur le critère carbone. Il est très délicat à mettre en œuvre. Et après avoir analysé la jurisprudence un peu en long, en large et en travers à ce sujet, c'est effectivement très difficile à mettre en œuvre. En fait, il ne faut surtout pas que ce soit uniquement lié, par exemple, à une question de distance entre un lieu de livraison et de production sous peine effectivement d'être requalifié de critère géographique. Il faut vraiment prendre en considération plusieurs éléments, la carburation des véhicules, etc. Que ce soit par rapport au critère carbone ou autre, il y a énormément de détails très importants à prendre en compte.

Et si je peux apporter également une autre précision d'ordre juridique, au niveau du Code de l'énergie, une autre différenciation également par rapport au Code de la commande publique qui laisse encore plus de marge de manœuvre à la constitution des cahiers des charges : ce sont les conditions d'exécution, contrairement à la commande publique. Dans le cas de la commande publique, les

conditions d'exécutions doivent automatiquement être liées à l'objet du marché. Ce qui n'est pas le cas ici, si on lit bien l'article du Code de l'énergie, les conditions d'exécution doivent être non discriminatoires, précisées dans le cahier des charges, mais il n'est pas spécifié qu'elles doivent forcément être liées à l'objet de la procédure. Donc, on a tout de même beaucoup plus de marge de manœuvre dans la conception de ces conditions d'exécution.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci beaucoup. M. LAURENT, si vous voulez bien, brièvement sur cette question de carbone ou éventuellement des questions corolaires.

... **M. Matthieu LAURENT**, Chef de projet AO6 – DGEC
– ministère de la Transition écologique

Très brièvement, pour dire que nous partageons l'analyse de M. MONNIER et de M^{me} MICHALAK sur la complexité des critères carbone. Et pour mentionner qu'en effet c'est inscrit dans la réglementation, dans les appels d'offres en cours. Et dans l'appel d'offres Méditerranéen, s'il devait avoir lieu, il y aura un maxima sur le critère carbone.

Ensuite, je voulais juste très rapidement revenir sur la notion de prix et ce que l'on entendait par le prix. Dans le cahier des charges de Dunkerque et les cahiers des charges à venir, le prix est exprimé en euros du MWh. En fait, c'est un industriel qui propose un prix de rachat de l'électricité sur actuellement vingt ans. Et c'est la rémunération qu'il recevra pour tout MWh produit durant ces vingt ans. J'imagine que dans les offres qui sont établies par les industriels, ils prennent en compte tout le cycle de vie de l'installation, donc des études amont au démantèlement.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci beaucoup. Ensuite, plusieurs personnes ont demandé la parole. Je vais commencer par M. RIVIER, s'il vous plaît.

... **M. Stéphane RIVIER**, Armateurs de France

Effectivement, toutes ces réflexions à propos du prix, qui est à mon avis un sujet transverse, me faisaient penser à celui des retombées économiques locales. C'est-à-dire que je pense que le tissu économique est à privilégier, et en tout cas sa protection, du tissu économique existant. L'idée serait de protéger le tissu économique existant, car celui-ci permet aussi de financer indirectement ces projets. On sait que si des entreprises marchent, si l'économie marche, c'est grâce à cela que l'on peut faire de l'écologie et c'est grâce à cela aussi que l'on pourra faire des éoliennes photo.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci beaucoup M. RIVIER, c'est très clair. Donc, on le classe dans retombées économiques locales, plutôt que dans prix, on est d'accord ?

... **M. Stéphane RIVIER**, Armateurs de France

Oui, tout à fait.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

OK. Merci beaucoup. Je vais donner la parole à M. DARQUIN à présent.

... **M. Alexis DARQUIN**, Océole Equinor

Oui, bonsoir. Merci. Je voulais faire un commentaire vis-à-vis de l'empreinte carbone. J'aurais envie d'être plus optimiste que Matthieu en disant qu'il y a un certain nombre d'industries qui ont déjà de l'expérience avec ce type de processus, et que l'on demande au développeur de prendre un certain nombre d'engagements dans les cahiers des charges, et qu'à ce titre, je pense qu'il est raisonnable aussi de proposer un engagement en termes d'empreinte carbone pour les futurs parcs, de la même manière que d'autres critères financiers qui me semblent moins appropriés.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci beaucoup. On pourra passer tout à l'heure assez rapidement à l'écriture d'une proposition un peu autour des différentes idées qui ont été faites. Avant cela, je voudrais voir, Dominique, s'il y a dans le chat des éléments sur ces questions d'environnement, de prix ou de bilan carbone.

... **M^{me} Dominique DE LAUZIÈRES**, Membre de la CPDP

Oui, M. LADSOUIS fait toute une série de propositions dont certaines concernent effectivement ces sujets-là. Si on les reprend dès le début, d'abord, il commence par le fait que le critère environnemental à 20 %, pour lui, n'est pas suffisant. Il faudrait le doubler. Ensuite, deuxième proposition qui est l'éloignement des côtes de minimum 20 milles nautiques. L'arrêt des machines à l'occasion des passages migratoires dans un sens, puis dans l'autre. L'accord formel des professionnels de la mer, et en particulier des pêcheurs. Et sur les études d'impact, les faire passer par l'entonnoir d'une garantie sur leur qualité assurée par une autorité indépendante, que ce ne soit ni la MRAe, ni une autorité dépendante de l'État. Je crois que c'est tout.

Et pour le prix, M. GUENNICHE propose d'inclure la possibilité d'offrir des options comme l'impact de l'éloignement sur le prix. Il y avait autre chose aussi sur le prix, aussi par M. LADSOUIS, mais un peu avant. C'était que le prix ne dépasse pas les 110 € du MW et que les opérateurs prennent part au prix du raccordement. Je ne sais pas s'il veut développer cela.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

C'est tout à fait clair, on va l'inclure dans la colonne prix, s'il vous plaît. Que les opérateurs prennent part au prix du raccordement, puisqu'aujourd'hui, comme vous le savez, dans le cadre de ce projet, c'est RTE qui finance le raccordement à l'aide d'une taxe sur les utilisateurs du réseau.

Merci beaucoup. Cela fait déjà beaucoup de choses. Effectivement, il y avait des éléments dans pas mal de thématiques, dans les propositions de M. LADSOUS. Je laisse au secrétariat général le soin de les classer au bon endroit. On va maintenant écouter M. CHOISNET, s'il vous plaît. Vous avez demandé la parole, on vous écoute.

... **M. Thomas CHOISNET**, Citoyen

Bonjour, je voudrais revenir sur le cas du bilan carbone où, en fait, de la même manière qu'il est possible de calculer un coût de l'électricité pour l'ensemble du cycle de vie, sur lequel un énergéticien va s'engager, il est aussi possible de calculer un bilan carbone sur la base duquel on peut s'engager, sans passer par un simple seuil. Pour nous, cela paraît tout à fait pertinent de le faire et à partir du moment où on peut demander ces calculs-là, cela peut devenir un critère et pas seulement un seuil. Après, dans ce cadre-là, la question de l'éloignement est une chose. Le transport dans l'industrie reste tout de même une valeur assez négligeable du bilan carbone de la construction et de l'opération. En fait, ce sont les matières premières que l'on utilise, leur sélection et le choix des modes de production qui vont permettre de définir un bilan carbone et une stratégie.

D'autre part, je voulais revenir sur la possibilité de retombées économiques locales. Là, je voudrais commenter une note qui avait été faite sur essayer d'avoir un sourcing avant l'appel d'offres, ce qui paraît un peu antinomique, avant l'idée même d'appel d'offres, de sélectionner une partie des industriels par un moyen, enfin ce serait en soi un appel d'offres. Donc, cela paraît un peu compliqué. Par contre, je pense qu'il est tout à fait possible, comme cela a été le cas sur les premiers appels d'offres, de chercher à rendre plus solide l'industrie éolienne flottante. Comme les premiers appels d'offres français pour les fermes fixes ont permis la construction d'usines de construction d'éoliennes en France, à Saint-Nazaire, à Cherbourg, par ce qui est maintenant General Electric et Siemens. Donc, on a ces possibilités-là. Je pense que l'on peut chercher aussi à utiliser cet appel d'offres pour faire levier et inclure des critères de retombées économiques locales ou même nationales.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci beaucoup. M. GUENNICHE, vous avez demandé également la parole, je vous la redonne.

... **M. GUENNICHE**, Citoyen

Merci beaucoup. Est-il possible réglementairement de faire une étape que l'on appelle un onglet best and final offer ? Donc, meilleure offre finale. Elle peut être motivée pour plusieurs raisons. Premièrement, l'incomplétude de certaines réponses de candidats qui nécessite de les faire préciser. Deuxièmement, certains candidats peuvent proposer des choses que d'autres ne proposent pas et qui ne sont pas forcément différenciantes dans le cadre de l'appel d'offres, mais qui peuvent présenter un énorme intérêt, parce que la technologie évolue. Et donc, permettre de demander aux autres

candidats comment ils se positionnent par rapport à tel ou tel élément. C'était un peu le sens de ma proposition des options.

Effectivement, si l'on se limite au cadre stricto sensu de l'appel d'offres, les industriels vont proposer le prix le plus bas dans la limite de l'appel d'offres, mais cela pourrait être intéressant de leur demander s'ils n'ont pas des contre-propositions qui apportent une meilleure technologie, une meilleure fiabilité et qui laissent la possibilité à l'État de dire : « Ah, tiens, c'est intéressant de le prendre en compte. » Et pour éviter des contestations d'autres candidats, c'est de porter à la connaissance de tous les candidats des options proposées par certains candidats pour qu'eux-mêmes se positionnent. J'ai une expérience très personnelle où, au cours d'un appel d'offres, il y a un des candidats qui a cassé l'appel d'offres en disant : « Mais ça, ce n'était pas super clair. Si on avait su, on aurait fait une proposition différente. Donc, c'est très sensible, et si l'on veut vraiment avoir le meilleur pour le prix, l'étape de meilleure offre finale peut être intéressante.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci beaucoup. C'est plutôt une proposition de l'ordre de la procédure et du dispositif, qui ne concerne pas que le prix, si je comprends bien. Donc, on va la classer dans « autres ». Avant de redonner la parole à des personnes qui ont déjà parlé, Dominique, est-ce qu'il y a sur le tchat des éléments qui ne sont pas encore sur les post-its, que tu as peut-être repérés ?

... **M^{me} Dominique DE LAUZIÈRES**, Membre de la CPDP

Il a été question d'une charte d'engagement des candidats, une charte de bonne conduite en quelque sorte, qui avait été suggérée par quelqu'un, mais j'ai perdu un peu le fil dans le tchat, je suis désolée, je vais le retrouver. Et M^{me} TCHAKERIAN vient d'indiquer que des groupes d'entreprises des territoires ont élaboré ensemble, et avec le soutien de la Région, une charte d'engagement des candidats aux appels d'offres pour contribuer à la structuration d'une filière industrielle française dans les territoires. Perrine CUVILLIERS propose d'indiquer dans le cahier des charges l'emprise du parc et le positionnement des machines. C'est tout ce que j'ai pour l'instant. Je vais rechercher la charte dont je parlais. Merci.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Je vais demander à M. LADSOUS, qui fait une contribution dans le tchat mentionnant la réponse de FEE de bien vouloir préciser ce qu'il entend, puisqu'il n'est pas satisfait par la réponse de FEE. Si c'est possible de le compléter dans le tchat.

... **M. Bruno LADSOUS**, TNE Occitanie Environnement

Ce n'est qu'un détail, parce qu'au bout du compte, c'est un peu facile de dire : « Voilà ce que prévoit la loi, alors que l'on a fait tout ce qu'il fallait en lobbying pour que la loi dise cela. »

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

C'est sur quel sujet, précisément ?

... **M. Bruno LADSOUS**, TNE Occitanie Environnement

Pardonnez-moi, c'est au sujet des raccordements. Ma question était plutôt de dire qu'il est important que les opérateurs, s'ils sont réellement si bien que cela, apportent une contribution à ce niveau-là aussi, vu l'importance des montants. Je rajoute qu'il y a deux choses qui n'ont pas été prises en compte dans ce que M^{me} Dominique de LAUZIÈRES a évoqué.

... **M^{me} Dominique DE LAUZIÈRES**, Membre de la CPDP

Excusez-moi.

... **M. Bruno LADSOUS**, TNE Occitanie Environnement

Mais je vous en prie, Madame. Les 110 €, vous ne les avez pas repris, cela vient du décret PPE. C'est bien une limite qui a été fixée par le décret PPE. Je voudrais bien que ce soit indiqué, si cela ne vous ennuie pas. Et je faisais également une proposition numéro 7 concernant l'état initial porté par l'État et par RTE, en disant qu'il serait bien que l'on mette en place, ici aussi, à ce sujet, une garantie. Parce que malheureusement, je veux bien les participants de l'administration à ces débats, à titre personnel, à titre humain je les aime bien, mais fondamentalement nous avons eu tellement de problèmes, tant sur Saint-Brieuc, que sur d'autres sujets dans l'éolien terrestre, que la confiance n'est pas exactement là. Il faut mettre en place un processus de confiance.

... **M^{me} Dominique DE LAUZIÈRES**, Membre de la CPDP

Ce n'est peut-être pas encore apparent, mais c'était prévu de l'inscrire dans les colonnes, ne vous inquiétez pas.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci beaucoup. Je redonne la parole maintenant à M^{me} ARDITI, qui l'a demandée. On vous écoute.

... **M^{me} Maryse ARDITI**, Citoyen

Je l'ai demandée simplement, parce que j'ai mis un truc dans le tchat, qui n'a pas encore été repris. Je voulais simplement vous le signaler. Dans l'environnement, insisté sur le E de Éviter et sur le R de Réduire de la démarche ERC, parce que la compensation est impossible en mer.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

OK. Merci beaucoup, c'est très clair. M. HOOLANS, est-ce que vous avez pu confier à la régie votre document ?

... **M. Thierry HOOLANS**, ADN Passepartou

Non, mais je crois que je ne suis pas doué et, en plus, comme je n'ai pas beaucoup de passage, je crois qu'il y a un problème dans le fichier. Mais ce n'est pas grave, je vais vous expliquer en deux mots. En fait, le principe, comme ma spécialité est le sonore, c'est la pollution sonore, mais c'est également la pollution sonore qui est responsable d'une perte d'énergie. Donc, quand on reprend le schéma de l'énergie cinétique d'une éolienne, on commence par les pales. Il y a de grandes pales qui ont été faites à Londres et qui ont demandé des études en soufflerie, pour qu'il y ait une économie de 40 %, mais également une diminution pratiquement d'autant des perturbations de la pollution sonore. C'est déjà une chose.

Deuxièmement, si je continue le schéma cinétique, il y a également l'amplificateur ou le réducteur de vitesse, où il y a des engrenages, même s'ils sont en chevron ou hélicoïdales, qui provoquent également de la pression sonore. Derrière, on a l'alternateur qui, comme un moteur électrique, fait énormément de bruit, par une série de successions et de dépressions par rapport au stator et au rotor. Après, enfin, si l'on descend tout à fait en dessous, il y a les à-coups sur les ancrages et sur les chaînes qui sont dans le fond et qui provoquent du bruit. Toutes ces sources sonores s'interfèrent et, les pressions se soustraient, mais s'additionnent également. Donc, cela provoque également beaucoup de bruit dans l'eau, aérien sans doute aussi, et également beaucoup de perte d'énergie. Je dirais que c'est double emploi.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

M. HOOLANS, quelle serait la proposition que vous feriez, j'imagine dans le thème environnement, pour une recommandation ou un critère à inclure dans le cahier des charges ?

... **M. Thierry HOOLANS**, ADN Passepartou

Il y a beaucoup d'inconnus. Il s'agit de faire des études à proprement parler au niveau de la fabrication.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

D'accord, donc c'est une demande de faire des études et, je suppose, de réduire les effets acoustiques ou en tout cas les niveaux de vibration.

... **M. Thierry HOOLANS**, ADN Passepartou

Bien sûr, profitant et gagnant également de l'énergie, puisqu'on a vu qu'au niveau études environnementales sur la partie sonore, il n'y a pas grand-chose qui a été fait, ou pas beaucoup de résultats en tout cas.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Donc, nous allons l'inclure dans la partie environnement. Merci M. HOOLANS. M. MONNIER, vous voulez reprendre la parole. Avant de vous la donner, je vais juste indiquer à tous les autres participants, puisqu'on est tout de même assez nombreux, on est une cinquantaine, un certain nombre de personnes prennent la parole à plusieurs reprises, vraiment n'hésitez pas les uns, les autres. Et si vous n'êtes pas à l'aise avec la prise de parole, bien entendu, vous avez bien le droit, n'hésitez vraiment pas à faire des contributions sur le tchat. Mais je vous invite vraiment à demander la parole, parce que c'est tout de même là que l'on comprendra le mieux vos arguments et vos propositions.

... **M^{me} Dominique DE LAUZIÈRES**, Membre de la CPDP

Juste avant, est-ce que l'on a pris en compte la proposition de M^{me} ARDITI, que le cahier des charges, une fois élaboré avec les industriels soit rendu public et communiqué au groupe éolien du CMF avec possibilité d'amendement ? Je ne suis pas sûre qu'on l'ait évoqué.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Je ne sais pas si le SG a pu le prendre en compte. Si, il a été mis.

... **M^{me} Dominique DE LAUZIÈRES**, Membre de la CPDP

OK, merci beaucoup.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Parfait. M. MONNIER, vous avez la parole.

... **M. Matthieu MONNIER**, porte-parole des professions de l'éolien

Merci M. BALLAN. Je voulais rebondir effectivement sur ce que mentionnait M^{me} TCHAKERIAN. La Région Occitanie sur la charte d'engagement pour du contenu local, c'est une charge qui a été coconstruite entre les clusters offshore régionaux et la filière éolienne en mer, visant à promouvoir un certain nombre de bonnes pratiques dans la mise en relation et la promotion des savoir-faire et compétences françaises dans le cadre des projets éoliens en mer. Cette charte a été signée par l'ensemble des candidats des AO4 Normandie et 5 Bretagne Sud. Elle a vocation aussi à l'être sur les autres appels d'offres comme la Méditerranée, donc l'AO6.

Cela ne fait pas partie de critères d'appels d'offres, mais nous sommes convaincus que c'est ce qui permettra, à terme, d'être encore plus efficaces dans l'accompagnement des entreprises sur ce type de projet, puisque c'est un accompagnement de long terme, de l'ordre d'un temps de développement de projet. Donc, quasiment sur une décennie. Et cela se base sur les retours sur expériences des appels d'offres 1 et 2, notamment. Et on voit aujourd'hui que sur Saint-Nazaire, il y a de bonnes pratiques qui ont bien fonctionné et qui permettent justement à ces entreprises de pouvoir répondre à des commandes et d'être retenues dans le cadre de la sélection d'appels d'offres ou d'appels à manifestation d'intérêt. C'est ce que je voulais ajouter. Et nous, nous la portons largement. Peut-être sur le raccordement, puisque j'ai été interpellé.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Peut-être simplement, M. MONNIER, excusez-moi, un tout petit instant. Avant, je vais juste demander au SG de placer cette proposition dans les retombées économiques locales plutôt, et non pas dans les autres. Merci. Et deuxième élément, je vais vous demander, avant de passer à votre sujet, quelques exemples de ce qu'il y a dans cette charte un peu plus précisément. Parce que là, on a compris que c'est de bonnes pratiques. Mais on ne sait pas exactement sur quoi elle porte. En deux mots, très brièvement

... **M. Matthieu MONNIER**, porte-parole des professions de l'éolien

Bien sûr. C'est par exemple sur « avoir de la lisibilité et de la transparence » sur notamment ce que l'on appelle les procédures de sourcing, donc qualification des entreprises pour intégrer les chaînes de valeurs. C'est un exemple. C'est par exemple l'usage du français et de l'anglais dans les échanges entre les entreprises, d'avoir un coordinateur socio-industriel, qui permet un peu d'accompagner les entreprises et de les orienter dans le cadre de cette procédure. C'est aussi un volet formation R&D, recherche académique, qui permet finalement aux entreprises françaises de pouvoir monter en compétences par rapport au projet éolien en mer, puisqu'il y a un grand nombre d'entreprises qui travaillent à l'export, mais on souhaite en intégrer davantage pour leur permettre de travailler sur les projets français, et à l'export par la suite. Cela tient sur deux pages à peu près, et on pourra bien sûr vous la partager. C'est un document qui a été travaillé pendant plusieurs mois. Et encore une fois, on est très satisfait du résultat.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

N'hésitez pas à le partager sur le tchat, si vous en avez la possibilité.

... **M. Matthieu MONNIER**, porte-parole des professions de l'éolien

Oui, je le ferai.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Deuxième sujet, M. MONNIER. On vous écoute sur le deuxième point que vous vouliez aborder.

... **M. Matthieu MONNIER**, porte-parole des professions de l'éolien

Sur le raccordement et sur la prise en charge du raccordement par RTE, c'est la loi hydrocarbure qui le dispose, le Parlement n'a pas été particulièrement complaisant par rapport à une proposition de la profession. Il a surtout regardé ce qui se faisait à l'étranger, et notamment dans les pays européens, l'Allemagne, le Danemark et les Pays-Bas. Et il a considéré que, finalement, la prise en charge par RTE du raccordement sur l'ensemble des projets éoliens en mer allait permettre de mutualiser et de mieux dimensionner le réseau électrique offshore dans le cadre de son programme éolien en mer. Effectivement, RTE est le mieux placé pour réaliser des économies d'échelles.

Je vous donne un exemple très concret : la mutualisation sur deux projets ne serait pas possible si l'on avait deux lauréats différents, par exemple. Vous voyez, je donne un exemple concret, puisque nous avons parlé des 250 MW et des 500 MW pour ces premiers projets. En fait, si vous gagnez le 250 MW et pas le 500, vous ne pouvez pas mutualiser le raccordement. Donc, cela fait de nouveaux atterrages, de nouvelles dépenses, et vous le répercuter dans le coût de l'énergie. Avec RTE en seul maître d'ouvrage, vous permettez cette mutualisation qui fait gagner un temps précieux et de l'argent à la collectivité.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Je vous remercie, M. MONNIER. Je me dois tout de même de préciser que dans la proposition de M. LADSOUIS, il n'était pas nécessairement question, si j'ai bien lu, que le développeur construise ou fasse lui-même le raccordement, mais plutôt qu'il participe au financement. Cela n'excluait pas RTE de la dimension opérationnelle. Je me permets juste de le préciser pour que les choses soient bien claires.

... **M. Matthieu MONNIER**, porte-parole des professions de l'éolien

Effectivement, la différence est que si vous le répercuter au lauréat, dans ce cas-là, il le répercute sur son prix. Donc, c'est un jeu à somme nulle, en fait.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

On a compris cette logique-là, en effet. Ensuite, je n'ai plus de demande de parole orale pour le moment. Dominique, est-ce que tu vois sur le tchat des choses qui n'ont pas encore nécessairement été entendues avant que l'on aille peut-être un peu regarder les post-its bleus que l'on va pouvoir proposer ?

... **M^{me} Dominique DE LAUZIÈRES**, Membre de la CPDP

Il y a une intervention de M. DUMAS, que je vous lis : « Si X employés des constructeurs de flotteurs prennent l'avion tous les week-ends pour rentrer chez eux, cela serait-il pris en compte dans le bilan carbone ? Idem pour le niveau de détail pertinent pour l'extraction et la fabrication de la matière première (acier ou béton). Attention donc avec le critère carbone. »

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Donc, on peut ajouter cela. C'est plutôt une prévention, sur la question du bilan carbone. On voit bien que sur le bilan carbone, il y aura sans doute deux propositions à faire : une qui sera plutôt prudente avec un seuil, et une qui sera un peu plus ambitieuse, si je comprends bien, en le considérant comme un critère possiblement différenciant des offres. On regardera cela quand on ira tout à l'heure sur les points de...

Je vais vous demander, s'il vous plait, parce qu'aujourd'hui sur la question des impacts sur les usages de la mer et sur le paysage nous avons eu très peu de propositions. Donc, je voudrais vous faire un peu en appel. Il me semble qu'il y avait même un responsable pêcheur dans l'assistance. Ce n'est pas forcément pour lui demander à lui ou à elle d'intervenir. Néanmoins, cette question a été largement débattue dans le débat. Les effets sur la pêche, mais pas seulement. Également sur les questions sur l'économie touristique, également sur les autres activités économiques qui utilisent la mer comme celle de la navigation commerciale ou de la plaisance, ou enfin de la pêche de tourisme.

Et puis, évidemment, sur la question du paysage, de façon générale, sur la perception par les personnes, mais aussi sur l'impact économique que peut revêtir le paysage, notamment lorsqu'il est dans une région touristique, lorsqu'il est un des éléments en tout cas du tourisme de la région. Je voudrais vous demander s'il y a une ou plusieurs personnes qui voudraient intervenir et peut-être nourrir un peu cette question sur ce que l'on peut demander à un développeur ou à un industriel, ce que l'on pourrait lui demander ou comment l'on pourrait le qualifier ou le disqualifier, ou l'évaluer au regard de ce qu'il proposerait sur les usages de la mer et sur le paysage. Est-ce que quelqu'un souhaiterait prendre la parole là-dessus ? On est resté pour le moment uniquement sur la question de la distance à la côte. M. GUENNICHE a demandé la parole. On vous écoute.

... M. GUENNICHE, Citoyen

On est vraiment dans le sujet que j'avais posé, c'est-à-dire comment objectiver des aspects subjectifs qui ne sont pas facilement transcritibles dans un appel d'offres, du style il ne faudra pas déranger les poissons ou maintenir la population de dauphins. C'est extrêmement difficile, c'est pour cela que le résultat des appels d'offres doit être vu par des spécialistes qui, eux, peuvent de manière instinctive juger de la pertinence d'une réponse d'un candidat. Alors, évidemment, cela pose un problème : les candidats ne sauront pas comment optimiser leur réponse. Et c'est vraiment une très grosse question. L'éloignement, par exemple, c'est mon dada, mais il y a bien d'autres critères subjectifs à prendre en compte. Et je ne sais pas comment le faire.

Le prix, par exemple, qui semble objectif, ne l'est pas tellement. Parce qu'entre une proposition à 110 € et une proposition à 108 €, est-ce que l'on peut considérer qu'il y ait une véritable différence ? Il faudrait peut-être donner une fourchette de prix, et en fonction de sa position dans la fourchette, donner une note qui sera, elle, pondérée à 70 ou 80 % si l'on veut. Et laisser une part de subjectivité qui doit être portée à la connaissance des candidats parce qu'ils doivent savoir qu'ils vont être jugés par des spécialistes – et ils n'auront pas de prise sur ce jugement, ce sera difficile pour eux – où effectivement les pêcheurs pourront dire : « Ce projet me semble bien mieux que tel autre », alors que sur le plan objectif, cela n'apparaît pas clairement.

... **M^{me} Dominique DE LAUZIÈRES**, Membre de la CPDP

M. LADSOUS demande la parole.

... **M. Bruno LADSOUS**, TNE Occitanie Environnement

J'aurais une proposition très concrète pour illustrer un peu le problème qui est effectivement assez difficile à régler, j'en conviens. Il me paraît tout de même important que, par exemple, depuis le mont Canigou, qui est tout de même l'emblème du Pays Catalan, on ait une vue des plus limitées possible sur les futures implantations. Je ne donne pas une distance en disant cela, mais je donne une indication qualitative, parce que là, c'est un point de vue fantastique. Et je pense à quelques autres points auxquels il faudrait faire attention.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Donc, vous parlez d'une limitation de l'ampleur de l'impact visuel, si je peux le dire comme cela.

... **M. Bruno LADSOUS**, TNE Occitanie Environnement

Oui, on peut le dire comme cela, je pense.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci. On va voir comment on peut traduire cela ensuite. J'avais fait un appel un peu général, mais je vais le faire un peu plus précis. M^{me} CUVILLIERS, peut-être, vous aviez proposé dans le tchat quelque chose que l'on a repris dans le post-it au-dessus : emprise du parc et positionnement des machines. Est-ce que je peux vous demander simplement de préciser un peu ce que vous vouliez dire par là, parce que c'est une question vaste ? Comment peut-on le traduire en critères, en recommandations, en demande ? Souhaitez-vous éventuellement réagir là-dessus, M^{me} CUVILLIERS, si vous êtes toujours là ?

... **M^{me} Perrine CUVILLIERS**, OP du Sud

Oui, je suis toujours là. C'est juste que, par rapport aux usagers de la mer, je pense que l'emprise du parc est importante et le positionnement des machines, c'est tout de même quelque chose d'important aussi pour nous, de voir si on les aligne toutes, si on fait une sorte d'arborescence. Tout cela, je pense que ce sont des choses à discuter avec les usagers de la mer, parce que forcément cela impactera plus ou moins leur activité, cela augmentera plus ou moins l'emprise spatiale du parc, et donc cela limitera plus ou moins les zones des usages.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Donc, l'idée est tout de même de limiter l'emprise, si je comprends. Mais effectivement, en regardant les détails d'implantation et de dispositif d'implantation. Est-ce que c'est cela ?

... **M^{me} Perrine CUVILLIERS**, OP du Sud

Soit limiter l'emprise, soit laisser ouverte la discussion sur le positionnement des machines et sur l'emprise pour ne pas totalement fermer le débat sur le sujet.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

D'accord. Je vous remercie beaucoup. Votre proposition est assez proche de celle qui a été faite, je crois, par M. LADSOUS, qui est pour le moment dans la colonne participation citoyenne, avec l'accord formel des professionnels de la mer, en particulier les pêcheurs sur les zones. Mais on va le laisser dans le côté participation gouvernance, si vous êtes d'accord. Et sur l'aspect impact sur les usages de la mer, plutôt regarder les questions plus « objectivables », avec toutes les limites qui ont été déjà dites de l'emprise du parc. Merci M^{me} CUVILLIERS. Est-ce qu'il y a peut-être de nouvelles prises de parole, avant que l'on entre un peu plus dans la définition des propositions ? M. HOOLANS a proposé d'inclure le bruit dans les critères de façon plus claire.

... **M^{me} Dominique DE LAUZIÈRES**, Membre de la CPDP

M. LADSOUS a levé la main. Vous avez en bas de votre écran, à droite, un onglet « réaction ». Si vous cliquez dessus, vous pouvez lever la main, pour la prochaine fois.

... **M. Bruno LADSOUS**, TNE Occitanie Environnement

Pas avec mon appareil, chère Madame (Rires). En fait, il me semble que vous n'avez peut-être pas encore repris dans les post-its quelques-unes de mes propositions, notamment la numéro 7, concernant l'état initial porté par l'État et par RTE, dont parlait M. AUTRIC tout à l'heure. Et évidemment, la numéro 8 aussi concernant l'histoire de l'intégration des sujets environnementaux, idéalement deux, plutôt qu'un, dans le travail, dans le processus. C'est le fameux hiatus que l'on évoquait tout à l'heure. Si vous arrivez à trouver une place pour le mettre.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

On va les retrouver dans le tchat. Je donne la parole à M. HOOLANS.

... **M. Thierry HOOLANS**, ADN Passepartou

Merci. Je ne sais pas s'il faut le rajouter ou l'inclure à ce que j'ai dit tout à l'heure à propos de la résonance et de l'interférence sonore, mais il y a aussi une interférence électromagnétique, puisque d'après ce que j'ai compris, l'électricité qui va de l'éolienne à la centrale qui se trouve en mer également, se fait de façon alternative. Donc, je crois qu'il faut aussi bien contrôler cette influence d'électromagnétisme entre les deux flottants, aussi bien au niveau profondeur qu'au niveau distance.

... **M^{me} Dominique DE LAUZIÈRES**, Membre de la CPDP

Je voulais passer à une autre intervention de M. DUMAS, qui pense que le découpage des coûts entre la partie onshore et offshore, en ce qui concerne le raccordement, devrait être une information publique. Nous allons mettre cela dans « prix », je suppose.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Oui, parfait. Je vais demander à Antoine et Élise de bien vouloir commencer à zoomer maintenant sur la colonne prix, s'il vous plaît. Je vous propose que l'on prenne dans l'ordre. La logique dans laquelle nous nous trouvons – vous pouvez continuer, pendant que nous avançons un peu plus sur le choix des énoncés, poursuivre dans le tchat des propositions que l'on ajoutera au fur et à mesure. Nous allons essayer de faire plusieurs choses en même temps. Je vais vous demander de zoomer encore un peu plus, pour les personnes qui ont un écran petit. Nous regardons les post-its bleus qui sont la possibilité d'une formulation la plus simple possible.

Nous avons : « Intégrer une prise en compte globale dans la structure de prix ». Je pense que « Intégrer une prise en compte globale de la structure de prix » sera plus juste et plus simple. C'est dépasser la question de simples chiffres pour regarder la structure des prix. Ensuite, nous avons un deuxième post-it bleu : « Inclure dans le prix la possibilité d'offrir des options ». Cela paraît relativement clair. Ensuite, nous avons une proposition : « Les opérateurs doivent prendre part au prix du raccordement ». À voir comment cela peut effectivement s'inclure dans le cahier des charges ou en dehors.

Je rappelle que les post-its bleus qui sont là n'ont pas nécessairement à rentrer pile-poil dans le cadre de ce qu'un cahier de charges pourrait accueillir. Il s'agit bien de propositions de recommandations. Certaines peuvent atterrir dans le cahier des charges, d'autres peuvent être plus générales ou couvrir plus la procédure de cahier des charges ou la façon de la regarder. Ce ne sont pas forcément des paragraphes déjà écrits dans le cahier des charges. On est bien d'accord. Il s'agit vraiment de questions plus globales.

Et enfin, on a cette proposition, je crois, qui a été faite plutôt par des membres de la filière, je crois que c'était M. MONNIER qui disait que, néanmoins, il souhaitait garder le critère prix comme prioritaire dans la notation. Il avait précisé que c'était pour garantir la compétitivité, notamment du secteur, c'est-à-dire pour avoir tout de même un objectif de réduction des prix qui permette à l'industrie de s'améliorer en termes de compétitivité notamment, j'imagine, dans une perspective d'exploit.

Pour les prix, est-ce que l'on a vu l'ensemble des propositions ? Si quelqu'un veut réagir ou si quelqu'un n'est vraiment pas à l'aise, non pas avec un énoncé, parce que vous allez voter après pour savoir si vous êtes d'accord ou pas d'accord, mais si vous n'êtes pas à l'aise du tout avec la formulation ou que vous la trouvez infidèle aux propos qui ont été tenus, vous pouvez intervenir, si possible dans le tchat, ce sera plus facile à gérer. Je ne vois pas de demande de parole, donc, on va maintenant aller sur l'environnement.

On avait une proposition très concrète de M^{me} ARDITI, puis une question de M. LADSOUS. Je vous propose que l'on fasse en fait deux propositions qui sont différentes, donc deux critères, deux propositions bleues. Et vous aurez ensuite à choisir. La première est celle à 20 %. Et l'autre, c'est portée à 40 %, le critère environnement. Ce sont les deux propositions qui sont faites. J'ai entendu qu'elles

sont indicatives, mais elles sont toutes les deux une volonté d'augmenter. Elles marqueront peut-être plutôt deux niveaux d'ambition pour le critère environnement.

On va descendre un peu. On avait la question du bilan carbone. Là aussi, je vous propose que l'on fasse deux propositions. La première ne serait pas « Intégrer une analyse du bilan carbone », car je pense que là-dessus tout le monde convient qu'il en faut une. Cela n'a pas été démenti de ce côté-là. En revanche, il y aurait deux post-its à faire, un post-it qui consiste à imposer un seuil maximal du bilan carbone du projet. Et la deuxième proposition sera d'inscrire un critère de sélection au regard du bilan carbone sur ce point. Plusieurs intervenants ont indiqué qu'il était tout à fait possible, puisque l'on calcule un prix global sur le cycle de vie – je crois que c'est M. CHOISNET qui l'a dit –, on est capable de calculer également un bilan carbone sur le cycle de vie. Évidemment, il y aura un certain nombre de critères et d'obligations méthodologiques à suivre. Mais c'est deux notions assez différentes, le principe d'un seuil ou d'un plafond, ou le principe d'en faire un élément potentiellement différenciant des projets. Je vous propose que l'on inclue aussi – cela a été demandé à plusieurs reprises par M. HOOLANS – en descendant sur la question acoustique, pour préciser cet élément-là. Est-ce qu'on peut remonter encore un peu, car il y a une proposition sur l'acoustique qui a été faite ? Je crois que c'est « Réduire les impacts sonores, acoustiques et électroacoustiques, par un effort de R&D et de suivi ». Si cela vous convient, M. HOOLANS, c'est vous qui avez parlé de cela.

... **M. Thierry HOOLANS**, ADN Passepartou

Oui, tout à fait, merci.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

On va continuer avec l'environnement, il y a encore deux propositions sur l'environnement. « Garantir une contre-expertise indépendante sur l'étude d'impacts et la notation du projet ». C'est relativement clair. Et le dernier en bas, proposé par M^{me} ARDITI : « Demander aux candidats de prioriser la séquence Éviter et Réduire ». Cela peut suffire comme cela. Je pense que l'on comprend avec cet énoncé.

... **M^{me} Dominique DE LAUZIÈRES**, Membre de la CPDP

C'est peut-être intéressant de préciser que la compensation est impossible en mer.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

D'accord, on va le préciser entre parenthèses. C'est une insertion qui peut être éventuellement discutée, mais en tout cas, jusqu'à présent, elle ne l'a pas été dans la discussion. Peut-être un point sur ce qui nous attend, le troisième thème. On va avoir un peu moins de propositions sur les suivants, donc on va pouvoir aller un peu plus vite.

... **M^{me} Dominique DE LAUZIÈRES**, Membre de la CPDP

M. LADSOUS voudrait parler.

... **M. Bruno LADSOUS**, TNE Occitanie Environnement

Peut-être sur le point sur le critère précédent, s'il vous plaît. Il manque le point numéro 7, où j'évoquais non pas les études d'impacts, mais l'état initial. C'était mon point 7.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Cela a été repris dans les post-its. Je vais demander au secrétariat général de retrouver ce post-it, s'il est déjà là.

... **M. Bruno LADSOUS**, TNE Occitanie Environnement

Il a été mis ailleurs, pardonnez-moi. D'accord.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

On vous propose de le garder dans la question de la gouvernance, à laquelle on va arriver dans très peu de temps. Sur les usages et paysages de la mer, on a finalement essentiellement deux éléments. Le premier élément, donc, « Intégrer l'éloignement des parcs éoliens d'au minimum 20 milles nautiques des côtes. » Il me semble qu'avec les différentes interventions qu'il y a eu, on peut mettre « Un éloignement minimum des parcs éoliens de la côte », je ne sais pas si la mesure des 20 milles est une mesure qui doit vraiment être retenue. J'ai des demandes de prises de position. Non, mais on peut le laisser comme cela.

... **M. Bruno LADSOUS**, TNE Occitanie Environnement

Les pêcheurs ont, dans leurs cahiers d'acteurs, demandé ces 20 milles nautiques, je vous le rappelle.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Oui, donc, on peut le garder.

... **M^{me} Dominique DE LAUZIÈRES**, Membre de la CPDP

Cela a été contesté dans le tchat justement, par M. FABRE-CARTIER : « Pourquoi éloigner le parc à plus de 20 milles nautiques ? Pourquoi effacer du public leur source d'énergie ? C'est faire oublier qu'utiliser un interrupteur a un coût pour l'environnement. »

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

M. FABRE-CARTIER, on est bien là sur votre avis sur une proposition. Vous pourriez du coup ne pas la retenir, sans doute, tout à l'heure, lors du vote. On va la laisser dans cet énoncé-là. Il y en avait un en dessous, qui peut se résumer, je pense, à « Limiter l'emprise du parc et la souplesse pour débattre avec les usagers de la mer ». J'espère que je ne trahis pas votre pensée.

On va passer maintenant au point suivant, justement participation citoyenne, mais qui est un peu plus large et qui est aussi sur la gouvernance. On a repris la proposition d'Alternatiba, qui est clairement énoncée en bleu, « Garantir une participation citoyenne dans la gouvernance et le financement du projet ». Et en dessous, il me semble qu'il y avait une autre proposition : « Obtenir en amont l'accord des professionnels de la mer sur le choix des zones de localisation des parcs ». Là, c'est aussi tout à fait clair, cela ne pose pas de problème. Maintenant, M. LADSOUS, on arrive à votre proposition. Le temps que tout le monde la lise, parce que c'est un peu long, j'ai deux demandes de prise de parole : M. DARQUN et M. MONNIER. M. DARQUIN, s'il vous plaît. Je vais vous demander de faire très bref, pour qu'on ait le temps ensuite de finaliser notre travail.

... **M. Alexis DARQUIN**, Océole Equinor

Je serai très bref. C'était pour revenir sur la pondération des critères liés à l'environnement, les 20 %, qui une fois de plus, de mon point de vue, doivent être attachés à des critères différenciants. Avoir une forte pondération sans critères différenciants n'a pas d'objet à être de mon point de vue. On parle de limitation ou d'implantation du parc, cela se traduit dans les appels d'offres précédents par le nombre d'éoliennes, mais cela ne garantit en rien une prise en compte et une bonne gestion des impacts du parc que ce soit environnementaux ou d'éco-usages. Et donc, avoir une forte pondération pour un critère qui ne serait pas différenciant ne rime à rien, de la même manière.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci. Est-ce que l'on peut traduire ce que vous proposez là par un post-it bleu qui serait « Définir...

... **M^{me} Maryse ARDITI**

Mais je suis désolée, ça, c'est un avis sur un post-it.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

M^{me} ARDITI, je me permets, parce que ce que propose M. DARQUIN me semble complémentaire et non pas nécessairement critique. Mais il me semble qu'il indique souhaiter que le cahier des charges définisse des critères différenciants en matière d'environnement. Pour moi, c'est un autre post-it, en bleu s'il vous plaît, puisque c'est bien une recommandation, ou plutôt « Définir ». Parce que « Inscrire », c'est sûr, mais « Définir des critères différenciants en matière d'environnement ».

... **M. Alexis DARQUIN**, Océole Equinor

C'est cela. On ne gagnera rien à avoir une forte pondération, si l'on ne fait pas la différence et si l'on ne réduit pas les impacts du parc.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Après, je vous laisserai chacun réagir sur comment vous voulez combiner ou pas la question du poids quantitatif du critère et la question de la dimension différenciante ou non différenciante des critères. Merci beaucoup. M. MONNIER, vous avez demandé la parole.

... **M. Matthieu MONNIER**, porte-parole des professions de l'éolien

Merci beaucoup, M. BALLAN. La proposition de M. DARQUIN rejoint un peu mon idée de prérequis, il me semble, c'était une vignette bleue, concernant l'environnement. Je crois que c'est assez proche. Ma proposition était sur l'éloignement de la côte. Je pense que ce qui serait intéressant, puisqu'on parle beaucoup des fermes pilotes et leur retour sur expérience, ce serait d'avoir une distance minimale d'éloignement qui correspondrait à l'éolienne de la ferme pilote la plus éloignée des côtes. De mémoire, sur Provence grand large, on avait 17 km. D'un point de vue de la planification de l'éolien en mer et d'un point de vue du déploiement de l'offshore à long terme, cela nous semblerait pertinent d'avoir cette limite minimum qui correspondrait à l'éolienne la plus éloignée des fermes pilotes. Parce que c'est un peu dans la continuité et cela nous permettrait finalement peut-être d'avoir un dimensionnement plus optimal. Et aussi, côté raccordement, de ne pas avoir de coûts pour la collectivité qui soient excessifs dans la prise en charge de ce raccordement.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Dans la mesure où l'on est sur la section usages et paysages, comme on n'a pas beaucoup de propositions, on peut tout à fait entendre et prendre à bord la vôtre, qui sera, du coup, un peu alternative à l'autre. Donc, « Imposer une distance au minimum égale à l'éloignement de la dernière éolienne des fermes pilotes ». Est-ce bien dans ce sens, M. MONNIER ?

... **M. Matthieu MONNIER**, porte-parole des professions de l'éolien

Effectivement, c'est l'éolienne la plus éloignée des fermes pilotes comme distance minimale.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci beaucoup. Je vous demande un petit instant, M. GUENNICHE, avant de vous donner la parole. Je voudrais juste que l'on termine sur la colonne participation citoyenne. Est-ce que l'on peut redescendre et voir si l'on peut... Merci. « Vérifier l'état initial présenté par le maître d'ouvrage par une autorité indépendante ». Je précise peut-être que sur ce type de projet il me semble que ce n'est pas la MRAE (Mission régionale d'autorité environnementale), mais bien l'Autorité environnementale nationale qui

se prononce. Mais je ne suis pas un spécialiste, peut-être que l'on me contredira. Après, à discuter de savoir si l'Autorité environnementale nationale est une autorité indépendante ou pas. Mais je pense que l'on peut garder cette proposition. M. GUENNICHE, allez-y. Et après, je vous propose que l'on clôture notre travail avec les derniers post-its bleus qui sont à l'écran.

... M. GUENNICHE, Citoyen

Je vois toutes les propositions. Elles sont toutes bonnes, mais en fait, il y a effectivement cette histoire de critères et cette histoire de préalable. Je prends l'exemple de l'éloignement. Finalement, le coût... c'est une question technique. Je pense que le coût de l'éloignement va être supporté par RTE puisque c'est lui qui va installer les lignes et que, finalement, cela va être assez insensible pour les candidats. Finalement, qu'ils fassent des éoliennes à 20 ou 40 milles nautiques. À part peut-être la longueur de chaîne, peut-être l'entretien, mais la question est vraiment de savoir si, effectivement, les personnes qui font l'environnement disent qu'il faut positionner les éoliennes à cet endroit-là, c'est un prérequis, ce n'est pas un critère. Et on dit aux candidats : « Vous positionnez vos éoliennes là. Combien est-ce que cela coûte ? » Et si on a un doute, par exemple, les citoyens disent : « Mais on aimerait aussi avoir le prix si vous les positionnez ici au lieu de là-bas. Combien est-ce que cela coûte ? » C'est un peu le principe des options.

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Merci M. GUENNICHE. Effectivement, on essaie de formuler les propositions en bleu de sorte que l'on comprenne qu'elles sont soit un critère de notation, soit un prérequis ou une exigence. On espère que c'est à peu près clair.

On va remonter maintenant dans la catégorie « Retombées économiques », s'il vous plaît. On avait : « Mettre en place un sourcing en amont du lancement des appels d'offres ». Ensuite, « Inclure des critères de retombées économiques locales ou nationales », je pense que cela a été dit. Cela n'a pas été plus précisé que cela. Puis, il y a cette dimension à travers « Poursuivre la signature de charte d'engagement par les industriels et les collectivités de participation à l'activité socioéconomique locale ». Ce qui est tout de même un peu une modalité de la deuxième. Donc, je vous propose que l'on garde pour le moment les deux. Elles sont proches. Ces deux énoncés sont assez proches, mais il y en a un qui parle plus d'un moyen. Vous pourrez choisir plusieurs éléments.

Merci. Je pense qu'il n'y a pas de modifications à faire de ce côté-là. C'est clair. Peut-être simplement, M. RIVIER avait proposé une notion un peu différente, qui était la protection du tissu économique existant. Il me semble, M. RIVIER, si vous êtes toujours là, que l'on ne retrouve pas tout à fait votre proposition pour le moment dans les éléments. On a parlé plutôt de critères qui consistaient à s'appuyer sur le tissu économique, notamment industriel et la filière éolienne, mais pas forcément sur le tissu économique existant. J'imagine que vous pensiez notamment aux autres activités économiques qui utilisent la mer. J'imagine bien entendu la navigation commerciale. Est-ce que vous voulez prendre la parole, M. RIVIER ?

... **M. Stéphane RIVIER**, Armateurs de France

Oui, vous avez tout à fait saisi la différence entre...

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Parlez un peu plus fort s'il vous plait.

... **M. Stéphane RIVIER**, Armateurs de France

Je vais essayer d'élever la voix. Donc, ma proposition était effectivement de préserver le tissu économique existant, c'est-à-dire qu'il ne faut pas que l'on mette à mal ce qui existe déjà pour essayer de créer autre chose. Donc, il faut que ce qui doit être créé en plus soit une vraie valeur ajoutée, ce n'est pas qu'il y ait une opportunité pour avoir une nouvelle filière, mais cela ne doit pas être au détriment de ce qui marche déjà. Il ne faut pas oublier que les activités économiques, c'est ce que je disais, c'est celles qui nous permettent actuellement de faire de l'éolien, de faire de l'écologie. Et elles ne doivent pas être sacrifiées à ce titre-là.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

OK. Merci beaucoup, M. RIVIER. Je vous propose que l'on ajoute un post-it bleu : « Préserver le tissu économique existant utilisateur de la mer » ou plutôt « Le tissu économique existant potentiellement impacté par le projet ». On ne précise pas, mais vous avez tous compris, l'ensemble des autres activités économiques qui peuvent, à un moment ou à un autre, être impactées.

... **M. Stéphane RIVIER**, Armateurs de France

Oui, c'est cela. Cela peut aussi concerner la pêche, cela peut concerner évidemment la navigation commerciale ou les activités portuaires.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Bien sûr. Merci, M. RIVIER. Nous allons maintenant essayer de voir si les « Autres recommandations » peuvent rentrer dans d'autres cases. Il me semble que sur les « Autres », le premier... Je vous propose la chose suivante : le premier post-it bleu de « Autres recommandations » est vraiment une question de gouvernance, donc je vous propose qu'on renomme participation citoyenne, « Participation citoyenne » et « Gouvernance »... Je ne sais pas si on peut le faire maintenant, mais ce n'est pas très grave. Et que l'on puisse inclure ce post-it bleu dans la catégorie « Gouvernance ». Merci à la régie d'en tenir compte. Et enfin, sur les autres recommandations, il me semble que, pour le moment...

... **M^{me} Maryse ARDITI**, Citoyenne

Excusez-moi, le post-it bleu a été un peu raccourci et n'est, du coup, pas très compréhensible :
« Garantir une participation citoyenne... »

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Le dernier que vous avez fait ? Celui que l'on vient de...

... **M^{me} Maryse ARDITI**, Citoyenne

Alors, attendez, est-ce qu'il a été déplacé ?

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

C'est en dessous. « Rendre le cahier des charges public et permettre le dépôt d'amendement par le CMF ». C'était votre proposition.

... **M^{me} Maryse ARDITI**, Citoyenne

Alors, d'abord, ce n'est pas le CMF, qui ne s'en servira jamais, c'est le groupe éolien du CMF. Sinon... Voilà.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Cela vous va, comme cela ?

... **M^{me} Maryse ARDITI**, Citoyenne

Oui.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci beaucoup, M^{me} ARDITI. Bien, il doit rester quelques post-its à regarder rapidement dans la section « Autres ».

... **M^{me} Maryse ARDITI**, Citoyenne

Est-ce qu'on peut parler de commission spécialisée éolien ?

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Oui, plutôt que de groupe éolien, effectivement.

... **M^{me} Maryse ARDITI**, Citoyenne

Oui, c'est la commission spécialisée.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Voilà. Merci. Dans les derniers post-its, si l'on peut zoomer sur « Autres recommandations », s'il vous plaît. Il y a eu un élément qui a été porté dans le tchat par M. DARQUIN sur la question de la sécurité, engagement de sécurité. M. DARQUIN, est-ce que vous pouvez préciser exactement ce que cela recouvre ?

... **M. Alexis DARQUIN**, Océole Equinor

C'était un peu dans la ligne de l'évaluation de la qualité des offres qui sont fournies par les candidats. Comme l'empreinte carbone, comme la capacité à évaluer un prix qui corresponde aux impacts réels envisagés pour les parcs. C'est un critère sur la sécurité tant au choix du design que dans la construction des parcs et le démantèlement, un engagement des candidats quant à l'élimination des risques physiques pour les travailleurs ou les co-usagers de la mer.

... **M. Étienne BALLAN**, Président de la CPDP

Merci M. DARQUIN. Cela ne va pas être évident de le placer dans une section déjà existante. Je vous propose qu'on le garde. Pour être tout à fait clair avec tout le monde. Il y a là encore un certain nombre de choses. Comme vous le savez, la Commission retiendra tout et fera un compte-rendu de tout. Simplement, là, nous cherchons un peu les éléments qui auraient pu être débattus et qui peuvent être soumis à une sorte de hiérarchisation, que l'on va faire juste après. Je vous propose, M. DARQUIN, qu'on le garde, mais je ne vois pas très bien où le mettre dans les autres sections. Donc, si cela vous va, on le garde dans « Autres ».

Puis, dernier point. La question de la confiance. Je me permets simplement de ne pas retenir, pour le moment, les questions de calendrier, puisqu'elles ne sont pas dans le contenu des cahiers des charges, mais sont bien dans le processus de décision. Bien entendu, tout ce que vous avez pu dire dans le tchat et ici sur les post-its se retrouvera dans le compte-rendu de la commission et le compte-rendu de la réunion. Simplement, ce n'est pas tout à fait directement lié au contenu, mais plutôt à la procédure. Et de la même façon, « Mettre en place un processus de confiance avec le responsable de projet, » si vous me permettez, on va le garder également dans cette rubrique « autres ». Ce sont des éléments qui relèvent plutôt du processus décisionnel et de la façon dont cela peut se faire. Néanmoins, certains éléments sont déjà repris dans plusieurs post-its bleus.

Nous allons demander à la régie maintenant de poser l'ensemble des textes qui ont été élaborés par vous dans des sondages, de façon à ce que vous puissiez simplement hiérarchiser. Comme je vous le redis chaque fois, la commission retiendra tout. Nous avons une obligation d'exhaustivité. Ce que vous allez voter ne veut pas dire que vous éliminez nécessairement des choses, mais plutôt que vous souhaitez pondérer dans le compte-rendu de cette réunion, vous souhaitez appuyer sur un point

ou sur un autre, parce que ce sont pour vous les points les plus importants. On l'a fait de temps en temps dans le débat public. On ne l'a pas fait forcément beaucoup. Mais pour nous, c'est important dans une réunion de ce type où certains ont pu faire des propositions, que même ceux qui n'ont pas fait de proposition puissent à un moment donné se positionner et faire des choix en disant : « Ça, c'est plus important qu'une autre chose. Ça, ça me semble important, je me positionne par rapport à cette proposition. »

En attendant que les sondages soient prêts, cela demande quelques instants de réalisation par la régie, je vais simplement vous parler, si vous me permettez, des éléments... Si l'on peut revenir sur la présentation PowerPoint. Je voulais juste vous inciter, vous êtes une cinquantaine à cet atelier, vous rappeler que l'on a encore des rendez-vous. La logique de ce débat public, et vous l'avez compris, comme il s'est déroulé dans un temps relativement court après l'été, même s'il y a eu des choses pendant l'été, le temps a été assez dense, et on vous remercie encore tous de votre contribution et de votre mobilisation dans le débat sur un rythme tout de même très soutenu. Le débat va s'arrêter le 31 octobre, mais d'ici là, il y a plusieurs choses qui vont se dérouler.

Je voulais vous signaler surtout les auditions d'acteurs, d'experts, qui ont des choses à dire sur des sujets encore controversés dans le cadre du débat public. En fait, c'est relativement simple, vous êtes un certain nombre d'entre vous, ce soir, qui avez participé à plusieurs réunions, sur les questions d'énergie, sur les questions de biodiversité, sur les questions d'industrie ou de paysage et d'usage de la mer. Finalement, il reste à la fin de ces ateliers des questions qui sont posées et qui n'ont pas encore reçu un éclairage un peu scientifique et technique qui permette de dire, par exemple, si s'éloigner plus loin de la côte, aller au grand large est possible en Méditerranée, mais surtout avec quelles contraintes, avec quelles conséquences, à quelles conditions c'est envisageable ou pas. Voilà un exemple. Sur la question de la vie faune migratrice qui est au cœur de nombreuses discussions sur la biodiversité, que sait-on aujourd'hui et que pense-t-on pouvoir savoir avec le programme Migralion qui va démarrer ? Mais aussi des questions plus larges qui ont été posées, y compris dans ces ateliers, mais aussi bien ailleurs, dans des débats mobiles, un certain nombre de personnes qui constatent ou qui lisent des éléments concernant le changement ou l'évolution du régime des vents. Et donc, cette question du régime des vents, comment peut-on se projeter ou pas au vu de l'évolution du régime des vents dans le golfe du Lion, c'est une question qui a besoin d'être éclairée.

Donc, tous ces sujets-là vont être traités dans le cadre d'une réunion. En fait, ce n'est pas une réunion, c'est une audition d'acteurs qui va se dérouler au fil de l'eau, mercredi, entre 1h et 18 h, et vous pourrez vous connecter selon vos centres d'intérêt et selon les éléments sur lesquels vous voulez entendre ces experts et ces scientifiques, et éventuellement les questions que vous voudriez poser également. Vous pourrez vous connecter au moment que vous souhaitez entre 14h et 18h. Vous recevrez un programme détaillé là-dessus pour pouvoir vous connecter aux bons horaires. Vous pouvez aussi passer quatre heures avec nous, mercredi après-midi, de 14h à 18h, mais rien ne vous y oblige. Il ne s'agit pas d'une réunion que l'on démarre et, quand on l'a démarré, on va jusqu'au bout. Ce n'est pas du tout obligatoire, c'est vraiment une logique d'audition.

Puis, la réunion à laquelle je voulais vous convier, c'est la réunion du 28, mercredi soir, à Montpellier. On sait qu'un certain nombre d'entre vous sont à distance, que les déplacements peuvent être

difficiles, mais on insiste vraiment pour vous proposer de nous retrouver dans la salle de Montpellier où l'on pourra véritablement à la fois continuer à échanger ou à débattre, mais aussi partager tous les arguments qui ont été produits dans le débat jusqu'ici et qui seront en vidéo, en phrases, en verbatim, en travaux, en rendus de travaux, notamment des élèves, des écoles, collèges, lycées ou écoles supérieures.

Je voudrais vraiment vous indiquer que, depuis le 29 septembre, un certain nombre d'entre vous ont pu être à la réunion intermédiaire, beaucoup de choses se sont passées. Et en particulier, je vais faire un tout petit focus sur les partenariats avec le monde scolaire. Et à Montpellier, on pourra vraiment présenter et entendre les choses qui ont été produites par les élèves de tous niveaux, dans les lycées, les collèges, les écoles de toute la région. C'est un point important et je pense qu'il permettra aussi à chacun à la fois de se rencontrer et de débattre en vrai, dans une vraie salle, mais aussi de se rendre compte de tout ce qui a pu être produit par ailleurs dans le cadre du débat.

Dernier sujet, je voudrais insister sur l'outil « J'entre dans le débat ». J'espère que vous l'avez tous déjà utilisé, et que vous l'avez complété. Je voudrais vraiment, puisque vous êtes un peu ceux qui, en étant présent ce soir à ce dernier atelier thématique en distanciel, faites la preuve que le débat vous a intéressé et que vous avez souvent, pour plusieurs d'entre vous, réalisé presque un grand chelem de toutes les réunions du débat, il nous semble important de vous proposer d'être un peu les ambassadeurs de cet outil dans la semaine qui reste du débat. On a aujourd'hui presque un millier de personnes qui ont réagi. C'est un outil très simple qui vous permet de réagir en fait aux arguments entendus dans le débat public jusqu'ici. Et cela permet à des gens, notamment dans votre entourage, ou même professionnel ou personnel, des gens qui ne sont peut-être pas des experts, mais qui simplement veulent se faire un avis, parce que peut-être qu'ils vous ont entendu en parler dans les semaines ou les mois qui précèdent, de rentrer dans le sujet et de très rapidement se faire une opinion.

Voilà ce que je voulais vous dire dans ce temps un peu intermédiaire. Est-ce que l'on peut passer aux sondages ? Je n'ai pas de retour de la régie pour le moment. Je vais peut-être préciser la logique, en attendant les sondages. L'idée est que l'on va vous proposer un nombre limité de réponses par champ thématique, par thème. Quand il y en aura cinq, on vous demandera d'en choisir trois. Quand il y en aura un peu plus, d'en choisir un peu plus. Je vois que les sondages sont bons.

On commence par le thème prix avec quatre propositions. On vous demande d'en choisir deux. Merci de respecter les consignes et de faire un choix, de vous limiter à deux réponses. C'est une pondération. Comme je le redis, à partir du moment où une proposition a été faite, elle existera dans le compte-rendu, elle sera reprise, mais c'est intéressant de constater simplement le point un peu de pondération. Et c'est le raccordement qui n'a pas reçu un maximum de votes, comme étant prioritaire. Cela ne veut pas dire que les gens ne souhaitent pas que cela soit fait, mais simplement que ce n'est pas dans les choix les plus prioritaires.

Merci, on va passer au deuxième sondage sur le champ environnement. Vous aurez noté qu'il y a huit propositions. C'est beaucoup plus important. On va vous laisser un peu plus de temps pour y réfléchir et on va vous demander d'en choisir quatre, s'il vous plaît. Je vous rassure sur le fait qu'il s'agit essentiellement de hiérarchisation. On a encore tout un processus, le compte-rendu du débat, puis les insertions ou non dans les différents dispositifs par le maître d'ouvrage pour la rédaction du cahier des charges. Ne vous inquiétez pas, en ne choisissant pas une option, vous ne la condamnez pas.

La relecture du sondage est relativement claire. Si on prend le choix entre 20 et 40 %, on a clairement plus d'acteurs qui priorisent de monter plus haut le critère environnemental. Sur la question du bilan carbone, on a également la volonté d'être plus ambitieux et donc de ne pas se contenter d'un seuil maximal, mais d'être plutôt sur un critère différenciant sur la question du bilan carbone. Puis, sur le reste, les trois autres propositions ont été assez largement soutenues, peut-être un peu moins pour les impacts sonores et électroacoustiques. Au final, c'est notamment la question de l'évitement et de la réduction, donc le souhait que ce ne soit pas la compensation qui soit priorisée dans la séquence ERC, qui ressort. Merci beaucoup.

Nous passons au troisième sujet : les impacts sur les usages et les paysages de la mer. Cette fois-ci, nous avons trois propositions. On vous laisse choisir deux propositions sur les trois, s'il vous plaît. Cela devrait être plus rapide. Merci pour vos réponses. La question de l'éloignement a finalement été appréciée de façon assez proche dans les deux cas, soit fixer les 20 milles nautiques, soit fixer la dernière éolienne, un peu plus pour le principe de l'éloignement minimal à hauteur de la dernière éolienne. Puis, limiter l'entreprise du parc. Les réponses ne sont pas très discriminantes. Merci.

On va passer au point suivant, aux retombées économiques locales. On finira par la participation. Cette fois-ci, vous avez quatre recommandations et nous vous demandons d'en choisir deux. C'est tout de même plutôt la question du développement de la filière qui a été mise en avant avec la proposition 3 et la proposition 4 qui sont assez nettement devant. Et un peu moins les impacts sur le tissu économique existant. On sent là une attente sans doute assez forte sur cette question de la participation. En tout cas, du développement de l'économie locale. Un peu moins sur le sourcing en amont du lancement des appels d'offres, mais qui est néanmoins une proposition pas très loin de la question de la charte. Merci beaucoup. On va terminer par une question qui a animé beaucoup de débats dans le débat public EOS depuis le début, c'est la façon dont on associe ou pas, et qui, à la décision. Et en l'occurrence, précisément, à l'écriture du cahier, mais surtout ensuite à la sélection des offres. On avait quatre propositions et, à nouveau, on va vous demander d'en choisir deux parmi les quatre. Je vous laisse les redécouvrir.

Merci. Les quatre propositions ont reçu toutes des avis, un peu moins du côté de l'accord des professionnels de la mer, sur le choix des zones. Et un tout petit peu moins aussi sur l'autorité indépendante pour vérifier l'état initial, mais elles sont tout de même bien présentes. Et pour le coup, une proposition qui a été phare depuis longtemps dans le débat, qui est cette question de la participation citoyenne dans la gouvernance et le financement. C'est important, parce que cette proposition ne se limite pas à la question du financement. Elle a été plusieurs fois présentée et débattue, mais il y a bien une revendication de gouvernance aussi, d'un rôle dans la gouvernance. Puis, la proposition de M^{me} ARDITI, qu'elle a pu faire déjà au sein même de la Commission spécialisée éolien il y a une quinzaine de jours maintenant, et qu'elle a reprise ce soir et qui, elle aussi, recueille une majorité d'avis positifs.

Merci beaucoup. On peut clore ce sondage. Je voudrais vraiment vous remercier beaucoup. C'est difficile de faire une synthèse de cette réunion, parce qu'elle était assez importante. Il nous semble, en tout cas côté commission, qu'elle met en perspective une grande partie des échanges que nous avons eus jusqu'ici. Sans doute pas tous. Il y a beaucoup de choses qui échappent au champ du cahier des charges. Mais il y a des éléments tout de même que l'on retrouve, et on voit atterrir ce soir un

certain nombre de propositions, de précisions, de choses qui se précisent. Et on remarque qu'il n'y a pas de rejet réel d'aucune proposition, finalement. Elles ont toutes été choisies à un moment donné par une personne ou une autre. Peut-être noter quand même sur le champ de l'environnement cette ambition qui paraît sur les différentes propositions où il y avait un peu des degrés d'ambition à choisir, le groupe de ce soir a plutôt choisi les ambitions hautes en matière d'environnement. Je pense que ce sera un point important de la conclusion de la réunion. Mais en tout cas, aussi l'intérêt pour le développement de la filière industrielle et les retombées locales. Et très clairement, des propositions riches, nombreuses et contrastées sur les questions de participation du public à la gouvernance. Et finalement, la transparence du processus d'appel d'offres. Et je crois que c'est une demande qui est importante au maître d'ouvrage et au porteur de projet, cette idée qu'après un débat public, et plus globalement dans la vie d'un projet, en fait, ces questions... la boîte noire ne doit pas se refermer sur le processus d'appel d'offres, mais au contraire doit rester la plus ouverte possible.

Sur ces mots, je voudrais encore vous remercier pour votre participation, nous excuser pour ce petit retard, mais qui est le fruit de la richesse de vos échanges et vous souhaiter une très bonne soirée. C'est notre dernier webinaire en ligne, et donc au nom de toute la commission, nous sommes très heureux de la participation qui n'a jamais faibli à l'ensemble de ces réunions, parfois ardues, parfois évidemment techniques et donc pas évidentes à suivre en distance. Nous espérons vous avoir apporté des conditions d'échange qui n'étaient tout de même pas trop dégradées par rapport à des réunions en présentiel. Et nous espérons surtout vous voir maintenant jeudi soir. Nous avons encore une réunion en distanciel, les auditions d'experts mercredi. Mais nous espérons vous voir le plus possible en chair et en os. Jeudi soir, ce sera l'occasion aussi de partager avec vous un pot de l'amitié à la conclusion de cette réunion à Montpellier, de boire un verre et de trinquer, évidemment en respectant toutes les règles barrières liées au COVID, mais de pouvoir aussi discuter avec vous en chair et en os, c'est quand même toujours plus agréable.

Un grand merci à vous tous et une très bonne fin de soirée. Au revoir.